

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1275

26 mai 2008

### SOMMAIRE

Aketon Investissements S.A. ....	61193	ING (L) Technix .....	61158
A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l. ....	61156	Interlux Holding S.A.H. ....	61156
Auction EquityCo S.A. ....	61197	International Hotel Development Compa- ny S.A. ....	61192
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l. ....	61154	Kabamba S.à r.l. ....	61157
Caliorne S.A. ....	61155	La Fermette S.à r.l. ....	61155
Compagnie Financière Maxwell S.A. ....	61200	Le Coq Noir S. à r.l. ....	61157
Convivium Place S. à r.l. ....	61198	Mediterranean Hotel Investments S.A. ...	61158
dfl Luxembourg Two S.à r.l. ....	61161	Ocean Properties S.A. ....	61158
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	61158	Oil & Gas Equity S.A. ....	61160
Edilred S.A. ....	61155	Oliwood S.à r.l. ....	61157
Finantel S.A. ....	61192	Stab Development S.à r.l. ....	61192
Fosbel Global Services .....	61198	Stab Development S.à r.l. ....	61192
Gematon S.A. ....	61154	Stahl- und Metallunternehmensholding S.A. ....	61197
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l. ....	61159	Stanmore Holding S.A. ....	61160
Green House S.A. ....	61154	Talk finance S.à.r.l. ....	61156
Heliogreen Group S.A. ....	61159	Taninvest Holding S.A. ....	61160
HGSC 2 S.A. ....	61157	Taninvest Holding S.A. ....	61159
IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A. ....	61156	TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l. ....	61159
Inanna Investments S.à r.l. ....	61160	Torno Global Contracting S.A. ....	61160
ING (L) Dynamic .....	61157		

**Green House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.970.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry SCHMIT  
Administrateur

Référence de publication: 2008059120/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09237. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Gematon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.665.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008059119/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09234. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 120.137.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 07 avril 2008*

Par les résolutions écrites du 07 avril 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Nicolas Comes en tant que gérant de la Société, prenant effet le 07 avril 2008;
- D'accepter la démission de Yves Elsen en tant que gérant de la Société, prenant effet le 07 avril 2008;
- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 07 avril 2008, et pour une durée indéterminée,

\* Mr. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

\* Mr. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Mark Dunstan, demeurant privée au 18, rue Lentz, L-1928 Luxembourg;
- Mr. Gerard Dover, demeurant professionnellement au 2, The Chifley Tower, Chifley Square, AUS - NSW 2000 Sydney;
- Mr. Geoff Dutailis, demeurant privée au 75, Raglan Street, AUS - NSW 2088 Mosman;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059290/8106/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08151. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**La Fermette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.

R.C.S. Luxembourg B 29.981.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2008*

Ont comparu:

- 1) Monsieur Justin Limpach, employé privé, demeurant à Welfrange;
- 2) Monsieur Dirk Werner, commerçant, demeurant à Olingen;
- 3) Monsieur Laurent Limpach, étudiant, demeurant à Welfrange;
- 4) Madame Claudine Limpach, étudiante, demeurant à Welfrange.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société, se sont réunis au siège social et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent Limpach de son poste de gérante pour le département débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que pour l'organisation de conférences et de festivités avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008.

*Deuxième résolution*

Monsieur Dirk Werner, demeurant à L-6950 Olingen, 37, rue de Rodenbourg, qui accepte, est nommé gérant pour le département débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que pour l'organisation de conférences et de festivités, en remplacement du gérant cédant.

La société est valablement engagée, quant à ce département, par la signature conjointe du gérant et de l'associé Monsieur Justin Limpach.

Fait à Welfrange, le 15 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008059316/8955/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01091. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Caliorne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2008059126/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09166. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Edilred S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.512.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry SCHMIT

*Administrateur*

Référence de publication: 2008059130/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09186. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 57.226.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008059133/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09196. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Interlux Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.065.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008059134/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09199. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Talk finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 88.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059952/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00744. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 38.009.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2008059943/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**HGSC 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.820.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008059871/5770/12.

(080066380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Oliwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5470 Wellenstein, 12, rue du Vieux Coin.  
R.C.S. Luxembourg B 54.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 avril 2008.  
Pour la société  
Anja HOLTZ  
Notaire

Référence de publication: 2008059858/2724/13.

(080066615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Kabamba S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le Coq Noir S. à r.l.).**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 134.527.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 avril 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2008.  
Francis KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2008059859/219/14.

(080066337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**ING (L) Dynamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.519.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.  
Par délégation  
ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008059955/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09398. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059956/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09396. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Mediterranean Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 89.102.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 septembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059951/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00743. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Ocean Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 93.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008059964/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00958. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008059864/272/12.

(080066388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Heliogreen Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 130.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008059876/231/14.

(080066605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008059878/239/12.

(080066633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.  
R.C.S. Luxembourg B 53.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

*Le notaire*

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008059874/231/16.

(080066626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Taninvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059929/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08407. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080066263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Taninvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059926/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08410. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme,  
(anc. Stanmore Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008059881/202/13.

(080066372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Oil & Gas Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 127.317.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Signée par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en  
remplacement de son collègue Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Référence de publication: 2008059884/242/14.

(080066421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Inanna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 101.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Inanna Investments S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008059839/7902/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01136. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---



**dfl Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434.

PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

dfl Luxembourg One S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B133.150.

The appearing parties for the above are here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of several proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "dfl Luxembourg Two S.à r.l.", (hereinafter "the Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B133.151, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 October 2007, whose articles of association have been published on 1 December 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Number 2782, page 133490) and whose bylaws have been amended for the last time on 12 November 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to reduce the share capital of the Company by an amount of five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 5,499,999.-) in order to raise it from its present amount of twenty-four thousand three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 24,365,000.-) down to eighteen million eight hundred and sixty-five thousand and one euros (EUR 18,865,001.-) through the cancellation of five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (5,499,999) Preferred Shares B3 and the subsequent allocation of five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 5,499,999.-) to the related share premium account of the Company (i.e. being the Share Surplus B3 as defined in the amended and restated articles of incorporation of the company).

*Second resolution*

The shareholders decide to create two additional classes of shares, referred to as the class B1 preferred shares (the "Preferred Shares B1") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the class B2 preferred shares (the "Preferred Shares B2") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of eight million eighty-five thousand and two euro (EUR 8,085,002.-), so as to raise it from its present amount of eighteen million eight hundred and sixty-five thousand and one euros (EUR 18,865,001.-) up to twenty-six million nine hundred and fifty thousand and three euro (EUR 26,950,003.-) by the issue of (i) one million six hundred seventeen thousand (1,617,000) Class A Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), (ii) one million six hundred seventeen thousand (1,617,000) Class B Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), (iii) one million six hundred seventeen thousand (1,617,000) Class C Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), (iv) one million six hundred seventeen thousand (1,617,000) Class D Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), (v) one million six hundred seventeen thousand (1,617,000) Class E Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), (vi) one (1) Preferred Share B1 having a par value of one euro (EUR 1.-) to be issued with a related share premium of four million seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-three euros (EUR 4,799,983.-) (i.e. being the Share Surplus B1 as defined in the amended and restated articles of incorporation of the Company), (vii) one (1) Preferred Share B2 having a par value of one euro (EUR 1.-) to be issued with a related share premium of two million fifteen euros (EUR 2,000,015.-) (i.e. being the Share Surplus B2 as defined in the amended and restated articles of incorporation of the Company) (collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations as set out in the amended and restated Company's articles of incorporation).

The shareholders resolve to accept subscriptions for the total number of eight million eighty-five thousand and two (8,085,002) New Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro.-) each as follows:

- (i) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class A Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (ii) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class B Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (iii) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class C Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (iv) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class D Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (v) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class E Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) and (vi) one (1) Preferred Share B2 having a par value of one euro (EUR 1.-) issued with a related share premium of two million fifteen euros (EUR 2,000,015.-) (i.e. being the Share Surplus B2 as defined in the amended and restated articles of incorporation of the Company), for the global amount of six million forty-two thousand five hundred sixteen euro (EUR 6,042,516.-), by Holger Hengstler, entrepreneur, residing at Herzogstr. 33, 30803 München in Germany (and born on 10 July 1970), and by a payment for such new shares by a contribution in kind consisting of his participating interest held in the share capital of Blitz 07-347 GmbH with its business seat at Bavariaring 29, 80336 Munich, registered in the commercial register of the local court of Munich under HRB 170365, representing one share of with a nominal value of EUR 5,350 in the share capital of Blitz 07-347 GmbH, for an aggregate contribution value of six million forty-two thousand five hundred and sixteen euro (EUR 6,042,516.-), here represented by Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 November 2007; and

- (i) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class A Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (ii) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class B Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (iii) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class C Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (iv) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class D Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (v) eight hundred eight thousand five hundred (808,500) Class E Shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) and (vi) one (1) Preferred Share B1 having a par value of one euro (EUR 1.-) to be issued with a related share premium of four million seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-three euros (EUR 4,799,983.-) (i.e. being the Share Surplus B1 as defined in the amended and restated articles of incorporation of the Company), for the global amount of eight million eight hundred forty-two thousand four hundred eighty-four euro (EUR 8,842,484.-) by Mirco R. Schultis, entrepreneur, residing at Virchowstr. 12, 65191 Wiedbaden, Germany (and born on 21 February 1965) and by a payment for such new shares by a contribution in kind consisting of his participating interest held in the share capital of Blitz 07-347 GmbH representing one share of with a nominal value of EUR 5,350 in the share capital of Blitz 07-347 GmbH, for an aggregate contribution value of EUR 8,842,484.- and here represented by Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 November 2007.

The value of the total contribution amounts to fourteen million eight hundred and eighty-five thousand euros (EUR 14,885,000.-).

Who, after having stated that its principals have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of its principals to the ownership of the New Shares as indicated above against their respective name.

All these eight million eighty-five thousand and two (8,085,002) New Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each have been fully paid up by contribution in kind consisting of 2 (two) shares of the share capital of Blitz 07-347 GmbH (the "Contribution in Kind").

As it appears from the valuation report presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind at fourteen million eight hundred and eighty-five thousand euros (EUR 14,885,000.-) such amount corresponding to the market value of the two contributed shares of the share capital of Blitz 07-347 GmbH.

As a result of the above the Company's shares will be owned as follows:

	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Preferred Share B1	Preferred Share B2	Preferred Share B3
PALAMON EURO- PEAN EQUITY II L.P.					1			
PALAMON EURO- PEAN EQUITY II "BOA" L.P. . . . . .					1			
Dfl Luxembourg One S.à r.l. . . . . .	3,773,000	3,773,000	3,773,000	3,773,000	3,772,998			1
Holger Hengstler	808,500	808,500	808,500	808,500	808,500		1	
Mirco R. Schultis . .	808,500	808,500	808,500	808,500	808,500	1		

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 6. Share Capital.**

6.1 The share capital is fixed at € 26,950,003 (Euro twenty-six million nine hundred and fifty thousand and three) divided into (i) 26,950,000 (twenty-six million nine hundred and fifty thousand) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid and divided into five classes of shares, classes A, B, C, D and E (the "Ordinary Shares"), (ii) 1 (one) preferred B 1 share (the "Preferred Shares B 1") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 4,799,983 (Euro four million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred and eighty-three), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 1 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 1 (the "Share Surplus B 1") allocated on the Company's shares premium account, (iii) 1 (one) preferred B 2 share (the "Preferred Shares B 2") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 2,000,015 (Euro two million and fifteen), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 2 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 2 (the "Share Surplus B 2") allocated on the Company's shares premium account, and (iv) 1 (one) preferred B 3 share (the "Preferred Shares B 3") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 5,499,999 (Euro five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 3 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 3 (the "Share Surplus B 3") allocated on the Company's shares premium account.

6.2 Preferred Shares B1, Preferred Shares B2, Preferred Shares B3 (together referred to as "Preferred Shares B" and the Share Surplus B1, the Share Surplus B2 and the Share Surplus B3 together referred to as the "Share Surplus B") and Ordinary Shares (together referred to as the "Shares" and individually a "Share") can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

6.3 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.4 Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Preferred Shares B shall remain attached to the Preferred Shares B and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Share Surplus B premium account.

6.5 Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

6.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6.7 The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

6.8 In case of reduction of share capital, the share capital of the Company and the share premium attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions.

6.9 Share premium of any class of Shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (re-) allocated to the Share Surplus B premium account from which it originated.

6.10 The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### *Fifth resolution*

The shareholders decide to restate the Company's articles of incorporation which will read as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the 1915 Law, as well as by the Articles and the Shareholders Agreement.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company exists under the name of "dfl Luxembourg Two S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Manager or, in case of several Managers, by the Board of Managers.

5.1. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, in case of several Managers, by the Board of Managers.

5.2. In the event that the Manager or the Board of Managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share Capital - Shares**

### **Art. 6. Share Capital.**

6.1 The share capital is fixed at EUR 26,950,003 (Euro twenty-six million nine hundred and fifty thousand and three euro) divided into (i) 26,950,000 (twenty-six million nine hundred and fifty thousand) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid and divided into five classes of shares, classes A, B, C, D and E (the "Ordinary Shares"), (ii) 1 (one) preferred B 1 share (the "Preferred Shares B 1") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 4,799,983 (Euro four million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred and eighty-three), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 1 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 1) (the "Share Surplus B 1") allocated on the Company's shares premium account, (iii) 1 (one) preferred B 2 share (the "Preferred Shares B 2") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 2,000,015 (Euro two million and fifteen), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 2 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 2) (the "Share Surplus B 2") allocated on the Company's shares premium account, and (iv) 1 (one) preferred B 3 share (the "Preferred Shares B 3") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium in the amount of € 5,499,999 (Euro five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine), which is the total investment of the holders of Preferred Shares B 3 allocable to the share surplus divided by the total number of Preferred Shares B 3) (the "Share Surplus B 3") allocated on the Company's shares premium account.

6.2 Preferred Shares B1, Preferred Shares B2, Preferred Shares B3 (together referred to as "Preferred Shares B" and the Share Surplus B1, the Share Surplus B2 and the Share Surplus B2 together referred to as the "Share Surplus B") and Ordinary Shares (together referred to as the "Shares" and individually a "Share") can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

6.3 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.4 Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Preferred Shares B shall remain attached to the Preferred Shares B and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Share Surplus B premium account.

6.5 Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

6.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6.7 The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

6.8 In case of reduction of share capital, the share capital of the Company and the share premium attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions.

6.9 Share premium of any class of Shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (re-) allocated to the Share Surplus B premium account from which it originated.

6.10 The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Redemption of preferred shares B.**

7.1. Subject to the availability of funds, and to the extent not already paid or repaid, on 31 December 2011 the holders of Preferred Shares B, except for the holders of Preferred Shares B3, may require the repayment of the Share Surplus B in cash together with the amount of all unpaid preferred dividends attaching to the Preferred Share B. After 31 December

2011, the additional preferred dividend owing to each holder of a Preferred Share B (excluding any holder of Preferred Shares B3) shall be increased to 16 per cent p.a. to be calculated on any nominal amount of the Preferred Share B plus the Share Surplus B not already paid or repaid on or after 31 December 2011. Subject to the availability of funds, the Company shall for each calendar year make a distribution towards the preferred dividend attaching to the Preferred Shares B1 / B2 in an amount of 4 % p.a. calculated on the Share Surplus B not already paid at the end of a fiscal year which shall be payable upon approval of the relevant annual accounts of the Company for such calendar year.

7.2. In order to satisfy the payment pursuant to Article 7.1 the Company shall be obliged to use all legally permissible means to make available, and shall procure that dress-for-less Holding GmbH makes available to it, all excess cash of dress-for-less Holding GmbH and its subsidiaries permitted for distribution by dress-for-less Holding GmbH to its shareholder in accordance with the terms and provisions of the Facilities Agreement and the Intercreditor Deed.

7.3. Subject to the availability of funds, the Company by decision of the Board of Managers shall have the right to make the payments or the repayment to the holders of Preferred Shares B set forth pursuant to article 7.1 at any time in full or in part without compensation to the holders for future preferred dividends and the respective holders of Preferred Shares B shall do all necessary or appropriate steps to effect such redemption as proposed by the Board of Managers.

## C. Management

### Art. 8. Board of Managers.

8.1. The Company is managed by a Board of Managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the shareholders' meeting in accordance with the provisions set out hereafter. The Board of Managers shall consist of one or more board members and may be determined by the Shareholders by shareholders' resolution from time to time ("Board Members"). The Shareholders shall use all their rights as Shareholders and otherwise to procure that the Board Members manage the business of the Company in accordance with the 1915 Law, the present Articles and the resolutions of the shareholders general meeting.

8.2. The Palamon Funds and dfl Luxembourg One S.à r.l. and each of their Permitted Transferees are entitled, subject to the rights of each of the ERISA Funds under article 14, from time to time to propose for appointment at least a number of candidates as Board Members equivalent to the majority of Board Members plus 1 out of which the shareholders' general meeting of the Company shall appoint a number of Board Members equivalent to the majority of Board Members. For the purposes of article 14 any ERISA Director nominated by an ERISA Fund will count as a Board Member appointed on the proposal of the respective Palamon Fund or its Permitted Transferees.

8.3. For as long as the holders of Preferred Shares B1 and B2 are Shareholders, holding in aggregate at least 5 per cent of all Shares, the holders of Preferred Shares B1 and B2 are entitled from time to time to jointly propose for appointment two candidates as Directors, out of which the shareholders' general meeting of the Company shall appoint one Director.

8.4. Any Board Member can be removed ad nutum and without cause with a 50 per cent plus one vote majority of the votes capable of being cast at a shareholders meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of Shareholder(s) to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the Board Members appointed in accordance with articles 8.2 or 8.3 after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of articles 8.2 or 8.3 shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Board Member.

### Art. 9. Board Proceedings.

9.1 All meetings of the Board of Managers shall be held at the offices of the Company unless the Board Members unanimously decide to hold the meeting, to the extent legally permissible, at some other place. All meetings shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other two members of the board shall convene meetings which shall be chaired by the Chairman. The first Chairman shall be appointed by the shareholders general meeting from among the Board Members appointed pursuant to article 8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman. In the absence of the Chairman, the Board of Managers will appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority in numbers present in person or by proxy at such meeting. Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires. Every Board Member can require that a meeting be convened. The meetings of the Board of Managers shall be convened in writing (email sufficient for this purpose), the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the Board Members waive these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Managers in which case the notice can be reduced to one (1) day provided that a minimum notice period of seven (7) days shall always apply in respect of the matters set out at 2 and 3 in Schedule 9.6. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as part of the notice period.

9.2 Absent Board Members may be represented by other Board Members. Experts and other persons can be invited by the Chairman, or any Board Member authorised by the Chairman, to participate in the meeting. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be signed by the Chairman or by the Secretary or any other member to whom the Chairman delegates this task or the member who chairs the meeting due to the Chairman's absence. A copy of the minutes shall be sent to every Board Member and be maintained by the Company in a special register. Any proxy document shall be attached to the minutes of the relevant



meeting. Copies or extracts of minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will also be signed by the Chairman or by the Secretary.

9.3 Resolutions of the meetings of the Board of Managers shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, provided that no Manager participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United Kingdom.

9.4 A meeting of the Board of Managers may adopt resolutions only if the majority of the members of the Board of Managers are present or represented. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Managers with the same agenda is to be convened observing the same convocation period and notification as set out in article 9.1. In such new meeting a quorum shall be deemed constituted as long as two Board Members (including at least one appointed under article 8.2.) are present or represented, provided, however, that the Board Members were notified of such fact in the invitation.

9.5 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

9.6. The measures set out in Schedule 9.6 of the Shareholders Agreement shall not be taken or implemented by the Acquired Group without prior consent of the Board of Managers granted by resolution of the Board of Managers.

9.7. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the shareholders general meeting fall within the scope of the competence of the Directors or where there is more than one Director of the Board of Managers. Where there is one Director the company shall be bound by the sole signature of this Director, and, where there is more than one Director, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

9.8. The exclusive and effective place of management of the Company shall be in Luxembourg. All management activities shall be carried out in and from Luxembourg.

9.9. A secretary may be appointed by a resolution of the shareholders general meeting of the Company (the "Secretary"). The Secretary, who need not be a Board Member, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders general meeting and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the shareholders general meeting and their transactions and shall perform duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. In addition to the power of the Board of Managers to do so, the Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court, or more generally, vis-à-vis any third parties to be used as official documents.

9.10. Unless agreed otherwise by the Board of Managers with respect to an independent candidate only, neither Palamon, the Palamon Funds nor any of their directors, officers or employees nor any of Mirco Schultis or Holger Hengstler nor any of their representatives or nominees shall be entitled to any remuneration or other form of compensation as consideration for their acting as Board Members.

#### **Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.**

10.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the shareholders general meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

10.2. Vis-à-vis third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the Manager, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Board Members.

**Art. 11. Interim Dividend.** The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **Art. 12. Board Indemnification.**

12.1. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

12.2. Subject to the exceptions and limitations listed in Article 12.3. below, every person who is, or has been, a Board Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened

and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

12.3. No indemnification shall be provided to any Board Member or officer:

12.3.1. against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

12.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

12.3.3. in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

12.4. the right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Board Member or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Board Member or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Articles shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 13. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members or officers of the Company is interested in or is a Manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as Manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. ERISA Rights and Financial and Other Information / Accounting.**

14.1. To the extent consistent with 1915 Law and for so long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as directors of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a director of the Company and each of its subsidiaries (collectively the "ERISA Directors") to be appointed by the shareholders' meeting pursuant to article 19.5.

14.2. The investors in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended ("ERISA"). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the Company to qualify as an "operating company". Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

14.2.1 to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

14.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

14.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group

on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

14.2.4 the right to meet on a regular basis with the Board Members or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, without limitation, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

14.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

14.2.6 the right to receive, to the extent legally permissible (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and to consult with the Company with respect to such actions.

14.3. In the event that either Palamon Fund transfers in accordance with these Articles all or any part of its investment in the Company to an affiliated entity (or to a direct or indirect wholly-owned conduit subsidiary of any such affiliated entity) that is intended to qualify as a VCOC under the Plan Asset Regulations such affiliated entity shall be afforded the same rights with respect to the Company afforded to the ERISA Funds hereunder and shall be treated, for such purposes, as a third party beneficiary hereunder.

14.4. In the event that the Company ceases to qualify as an "operating company" (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510.3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of either Palamon Fund or any other Shareholder who is an ERISA Fund qualifies as a "venture capital operating company" (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a "venture capital investment" (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Shareholder to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

#### **Art. 15. Transfer of Shares.**

15.1. No Shares or other equity interests in the Company shall be issued and no Shares or other instruments or securities shall be transferred to a person who is not already a shareholder of the Company unless the transferee in each case, becomes a party to the Shareholders Agreement by executing a deed of adherence and any Voting Undertaking and if so required by the Board of Managers in the case of a Manager or their joint vehicle, a deed of acknowledgement and undertaking and a Voting Undertaking and in either case, if so required by the Board of Managers, submitted to the Board of Managers a legal opinion confirming the validity and enforceability thereof, satisfactory in form and substance to the Board of Managers acting reasonably. Subject thereto, upon the execution by a subscriber for or transferee of Shares or other instruments or securities issued by the Company of the appropriate deed of adherence, the provisions of the Shareholders Agreement shall apply to the subscriber or transferee as if it were a party to the Shareholders Agreement.

15.2. Unless the Board of Managers explicitly agrees otherwise, no Shares shall be transferred unless the transferee at the same time acquires a proportional amount of other instruments or securities which may be issued by the Company from time to time and which are held by the transferor.

15.3. The Shareholders are only permitted to transfer, assign, sell, dispose, encumber or create any interest in or right or claim to, their Shares or other instruments or securities issued by the Company or any rights to subscribe for Shares or other instruments or securities issued by the Company (or to enter into any agreement or undertaking to do so) if in compliance with articles 15.2 and 15.3 above and only:

15.3.1. by the Palamon Funds or dfl Luxembourg One or any of their Permitted Transferees; or

15.3.2. as permitted or required pursuant to Article 20; or

15.3.3. upon a Realisation as defined in the Shareholders' Agreement; or

15.3.4. when required, or in acceptance of an offer made by an Acquirer, under article 18; or

15.3.5. with the prior written consent of the Board of Managers; or

15.3.6. in the case of dfl Luxembourg One or any of its Permitted Transferees the transfer of Ordinary Shares to existing or new Managing Officers of the Acquired Group or their joint vehicle up until such existing and new Managing Officers in aggregate hold 7.5 per cent of all Shares;

provided that no transfer, assignment, Encumbrance or creation of any interest or right or claim to, or to the benefit of, a competitor of the Acquired Group shall be permitted without the prior written consent of the Board of Managers.

15.4 Other than in the event of the first issue of share following the incorporation of the Company or in the event of article 15.5, upon an increase of the share capital of, or other issue of securities or instruments by the Company, each



person who then holds shares in that Company ("Existing Shareholder") shall have the right to subscribe on the same terms for that proportion of new shares or securities or instruments which is as nearly as practicable equal to the proportion of the nominal value of the Shares held by the Existing Shareholder to the nominal value of all Shares then in issue. Such right shall, except in case of urgency as resolved by the Board of Managers, be exercisable for a period of 15 days following the resolution to increase the capital or issue new shares or securities. An Existing Shareholder who is a dfl Luxembourg One or a Palamon Fund or an Affiliate thereof may nominate any one or more of its Permitted Transferees to subscribe for all or any of those new shares or securities in the Company for which the Existing Shareholder is entitled to subscribe pursuant to the foregoing sentence. Subscriptions rights which are not exercised or waived by an Existing Shareholder or an assignee, shall accrue to all other Existing Shareholders pro rata their holding of Shares. If new shares or securities are issued with a premium or in connection with other related obligations (including the obligation to provide additional debt funding) the same terms and conditions relating to the subscription of the new shares or securities shall apply to all Existing Shareholders including, for the avoidance of doubt, article 15.1 and article 15.2.

15.5. The Board of Managers may request the Shareholders to waive their subscription rights under Clause 10.4 of the Shareholders Agreement and article 16.4 and to admit a new shareholder as nominated by the Board of Managers as a subscriber for such number of new shares or equity securities on such terms as the Board of Managers may in its reasonable discretion determine (and the Shareholders undertake to comply with any such request and shall vote in favour of such shareholder resolutions as may be requested to effect this) if and to the extent the Board of Managers takes a decision:

15.5.1. to issue Ordinary Shares or options to acquire or subscribe for Ordinary Shares to existing or new Managing Officers of the Acquired Group (other than any partners, directors, officers or employees of Palamon or any of its Affiliates) or to dfl Luxembourg One or any of its Permitted Transferees acting as a Warehouse in accordance with article 17, up to an aggregate maximum of 7.5 per cent of all Shares (on a diluted basis, but before any dilution pursuant to articles 15.5.2 and 15.5.3); or

15.5.2. to invest in assets or shares of another company (the "Add-on Investment") pursuant to which all or some of the consideration is proposed to be settled by means of shares and related debt instruments, provided that if the new shareholder under this article 15.5.2. is an Affiliate of the Palamon Funds, the Board of Managers must obtain a fairness opinion from a reputable independent investment bank or corporate finance adviser as to the fair valuation of the shares or assets to be acquired by the Company and the shares and debt instruments proposed to be issued by the Company; or

15.5.3. to issue Shares to a provider of mezzanine financing as agreed under a mezzanine warrant or similar instrument.

15.6. If and to the extent Ordinary Shares or options to acquire or subscribe for Ordinary Shares have been issued pursuant to article 15.5.1 up to an aggregate maximum of 7.5 per cent. of all Shares (on a diluted basis, but before any dilution pursuant to articles 15.5.2 and 15.5.3), any additional issuance of Ordinary Shares or options to acquire or subscribe for Ordinary Shares requires the consent of all Shareholders, which shall not be withheld unreasonably, and subject to such consent, article 15.5.1 shall apply mutatis mutandis.

15.7. If an issue or transfer of Shares or other instruments or securities is permitted or agreed pursuant to the terms of the Shareholders Agreement, the Shareholders undertake to pass all resolutions and make and take all declarations and actions as may be necessary or appropriate in the discretion of the Board of Managers to effect the same in compliance with these Articles and the terms and conditions of the securities or instruments in question.

15.8. Upon any transfer in accordance with Articles 15 to 17 and Article 20, the relevant transferor shall be released from the liabilities and obligations assumed by the transferee.

15.9. The Shareholders undertake to pass any resolutions necessary or appropriate in the discretion of the Board of Managers in order to (pre-) approve any such transfer as is referred to in Articles 15-17, Article 20 and Articles 25 to 29 (including the granting of powers of attorney for any future shareholders meetings) in order to effect the same in compliance with these Articles and the terms and conditions of other securities or instruments in question.

#### **Art. 16. Palamon Permitted Transfers.**

16.1. Subject to the obligation for any transferee to become a party to the Shareholders Agreement, the Palamon Funds (and its Affiliates including dfl Luxembourg One) shall have the right to transfer Shares or any other securities or instruments issued to them in connection with their investment or any right to subscribe to any of the foregoing at their sole discretion:

16.1.1. to Affiliates or, on a distribution in kind or specie, to the underlying investors in such Palamon Funds, or to another institutional investor which is advised or managed by the adviser or Manager of such Palamon Funds, or its underlying investors in each such case without any restrictions; and

16.1.2. in a Syndication to a Syndication Partner; and

16.1.3. with respect to a co-investment or similar scheme for the benefit of officers, employees and partners of Palamon Capital Partners LP and its Affiliates ("Co-Investment Scheme") to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-Investment Scheme ("Permitted Transfers").

### **Art. 17. Purchase Offer and Bring Along.**

17.1. If Shareholders holding more than 50 per cent of the Shares in the Company (the "Selling Investors") wish to sell all their Shares and other securities or instruments then held by them and find a bona fide arm's length purchaser which is not an Affiliate of any such Shareholders and agree terms for the sale to such purchaser of all the Company's Shares and other securities or instruments then held by them or wish to tender their Shares in a Listing (assuming that the Company has been converted into a proper form of company as authorized by 1915 Law) and the Board of Managers so resolves, then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of Shares shall be bound and undertake to accept any offer from such a purchaser or to tender such Shares and any other securities or instruments issued by the Company in such Listing on the same terms as agreed and at the same time as the Selling Investors sell or tender their Shares and any other securities or instruments issued by the Company, provided that (i) if and to the extent the Selling Investors agree to sell classes of Shares or other securities or investments different from those classes of shares, certificates and other instruments held by the other holders of Shares, the consideration for all such shares, certificates and instruments shall be allocated in accordance with article 26 which shall apply mutatis mutandis and (ii) the liability of the other Shareholders under any representations, warranties, undertakings or covenants shall be limited (in the absence of willful misconduct or fraud on their part) to the value of the consideration received for their shares and other securities or instruments). The Shareholders shall waive all rights of pre-emption, rights of veto and analogous rights under these Articles for these purposes.

17.2. No sale of Shares shall be made by a Shareholder (the "Selling Party") if it would result in any person and its Affiliates (other than the Palamon Group) (the "Acquirer") alone, or acting in concert with a group of persons, holding more than 50 per cent of the Company's Shares then in issue unless the Acquirer shall have made a binding offer (with no conditions other than those which apply to the proposed transfer of all the respective Shares) to the other Shareholders to acquire all their Shares and any other securities or instruments issued by the Company then held by them at a price at least equal to the price per Share (or part thereof) and for such and other securities or instruments offered by the Acquirer to the Selling Party wanting to divest provided that if and to the extent the Selling Part(y/ies) has/have agreed to sell classes of shares, certificates or instruments different from those classes of shares, certificates and instrument held by the other holders of Shares, the consideration for all such shares, certificates and instruments shall be allocated in accordance with the Shareholders Agreement which shall apply mutatis mutandis. The offer to the other Shareholders shall be open for acceptance for at least (fifteen) 15 days after receipt of such offer.

## **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

### **Art. 18. Shareholder's Decision.**

18.1. All Shareholders' decisions are taken by the shareholders' meeting to be held at the registered office of the Company and at least once a year. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

18.3. Unless explicitly otherwise provided for in these Articles or required by mandatory law, including but not limited to the 1915 Law, all resolutions of the shareholders general meeting of the Company require a simple majority of the votes capable of being cast. Regardless of any special majority as may be required under mandatory law, including but not limited to the 1915 Law, the Shareholders may use their voting rights in a manner consistent with the commitments undertaken by each of them in the Shareholders Agreement and, in particular, to vote in favour of:

18.3.1. the approval of any third party as a shareholder of the Company, if such third party becomes a transferee provided that the provisions set forth in articles 15 to 18 inclusive have been duly observed;

18.3.2. the approval or the implementation of any measure conducive to a Realisation pursuant to article 19.1;

18.3.3. if required, the appointment as member of the Board of Managers of persons duly nominated under article 8; and

18.3.4. if required, the removal of a member of the Board of Managers if such removal has been requested by the Shareholder which initially nominated such member.

18.4. Resolutions may be passed at any time by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences.

18.5. The Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of Shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

18.6. Pursuant to Article 100 of the 1915 Law, in the event of a loss of half of the corporate capital of the Company, the Managers must convene a general meeting, so that it is held within a period not exceeding two months from the time at which the loss was or should have been ascertained by them and such meetings shall resolve in accordance with the conditions provided in Article 67-1 of the 1915 Law on the possible dissolution of the Company. The same rules shall be observed where the loss equals at least three quarters of the corporate capital provided that, in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes cast at the meeting. To the extent any losses arise by virtue of the

difference between income or yield generated by or arising under loans or other instruments to be granted by the Company to any subsidiaries and yield or other charges, expenses or accruals, generated or arising under loans and other instruments issued to the Shareholders and a shareholders general meeting is convened or an equivalent resolution is required to resolve upon the continuation of the Company, the Shareholders shall use their voting rights in favour of the continuation of the Company and not to vote for the Company's dissolution. For the avoidance of doubt, this article 18.6 shall not be construed as an obligation to make further contributions to the Company.

**Art. 19.** In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of 1915 Law.

**Art. 20. Management Equity Participation.**

20.1. Existing and future Managers to be selected by the Board of Managers (other than any partners, directors, officers or employees of Palamon or any of its Affiliates) shall be offered the opportunity to acquire a participation in the Company up to an aggregate maximum (on a diluted basis, but before any dilution pursuant to Articles 15.5.2 and 15.5.3) of 7.5 per cent of the voting share capital of the Company, or an additional stake as agreed in accordance with Article 15.6.

20.2. The participation shall be offered

20.2.1. either by way of subscription of Ordinary Shares by a management participation vehicle (which shall be a German GmbH & Co KG as controlled by the existing Shareholders or an equivalent vehicle) on behalf of the Managers subject to market standard terms as proposed by the Board of Managers; or

20.2.2. by way of options granted by dfl Luxembourg One or the Company or any of its Permitted Transferees acting as a Warehouse to acquire Ordinary Shares, provided that such Warehouse shall have the right to subscribe for such number of Ordinary Shares as are underlying to the options granted to the Managers and at the subscription price as agreed pursuant to the option agreement and be reimbursed by the Company for any reasonable costs and expenses arising in connection therewith.

20.3. Any proceeds received by the Warehouse after recuperation of the subscription price and costs and expenses and after due satisfaction of all obligations arising from the option agreements shall be shared between the (remaining) Shareholders pro rata their holding of Shares.

**E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

**Art. 22.** Each year on December 31, the accounts are closed and the Board Member(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23. Distribution.**

23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

23.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s). Such decision will be subject to the approval of the Board of Managers.

**F. Liquidation**

**Art. 24. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation - Realisation.**

25.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

25.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

25.3 In the event of any liquidation or winding up of the Company, the proceeds of liquidation will be applied, to the extent legally permissible, to instruments issued by the Company by order of priority as follows:

25.3.1. firstly, all debt instruments issued by the entity being liquidated shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

25.3.2. secondly, to the extent not already paid, to the holders of Preferred Shares B an amount equivalent to the nominal value of the Preferred Shares B and the amount of the Share Surplus B plus any unpaid preferred dividend as attaching thereto,

25.3.3. thirdly, to dfl Luxembourg One the amount of any unpaid reimbursement for payments made by dfl Luxembourg One in satisfaction of any of its payment obligations pursuant to Clause 3.5 and annex 3.5 of the Acquisition Agreement (Earn Out Guarantee) together with any interest accrued thereon, as set forth therein,

25.3.4. fourthly, any shares bearing a preference other than those referenced pursuant to article 25.3.3 above issued by the entity being liquidated shall be fully repaid in the order of preference under the articles of association of the relevant entity and *pari passu* between the holders of a particular class of such shares, including in each case all accrued but unpaid dividends,

25.3.5. fifthly, any other equity securities (other than ordinary shares) issued and then any share premium or payment to capital reserves made by a shareholder in the entity being liquidated in respect of a share shall be returned to that shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be,

25.3.6. finally, the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares *pro rata* to their shareholdings thereof, provided that a Warehouse which has granted options to Managers pursuant to Article 20.2.2 but has not yet exercised its corresponding subscription right thereunder, shall be treated for the purpose of this Article 25.3.6, as if it had exercised such subscription right; the provisions of Article 20.3 shall remain unaffected.

provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under articles 25.3.1 through 25.3.5 they shall be applied to the relevant entitlements in the order as indicated, i.e. any entitlement as referenced in any given level of priority pursuant to articles 25.3.1. through 25.3.5 shall be paid only if and to the extent any of the entitlements in any of the preceding levels of priority have been satisfied in full and, if and to the extent the proceeds do not suffice for all payments within a given level of priority, the amount of proceeds applicable to such level of priority shall be applied to the relevant persons *pro rata* to their entitlements there under which shall rank *pari passu*.

**Art. 26.** The preceding liquidation rights shall also apply *mutatis mutandis* to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company (or the Company and its subsidiaries taken as a whole), a merger, consolidation or takeover of the Company, or a (partial) listing of the Company or a vehicle created for those purposes or a (partial) Realisation by way of sale of Shares.

**Art. 27.** No dividends shall be payable to the Shareholders without the consent of (a) the Board of Managers and (b) to the extent required by law, of the shareholders general meeting of the Company with a simple majority of the votes capable of being cast. The payment sequence under the payment waterfall pursuant to Article 24 shall apply *mutatis mutandis* to the payment of such dividends.

### G. Sellers' default

**Art. 28.** The Company shall be entitled to redeem, to acquire or to nominate an acquirer for all of the Shares and other certificates and instruments held by a Seller on the terms of this Article H and each Seller grants the Company the right to so acquire, redeem, or nominate an acquirer for, all the entire Manager's Equity Stake, and undertakes to assign and transfer, his entire holding in Shares and other certificates and instruments if any of the following events occurs ("Default Call Option"):

28.1. insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring him to give a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are formally opened against a Seller;

28.2. insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are formally opened (or declined for lack of assets) against any vehicle through which a Seller holds all or part of his Shares and other certificates or instruments;

28.3. the creation of any Encumbrance over (unless the same is terminated or released within two months of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated and not stayed or suspended within a period of two months against Manager's Equity Stake or any Investment Vehicle;

28.4. the Manager ceasing either to control or to be economic owner of at least 75per cent of any vehicle through which a Seller holds all or part of his Shares and other certificates or instruments; and

28.5. on a Manager's divorce if the German matrimonial law on community of surplus or separation of property does not apply to the Manager and, furthermore, the divorce impacts the control, economic ownership and transferability of the Manager's Equity Stake.

28.6. The consideration or compensation to be paid to the Seller upon the exercise of a Default Call Option shall be the value of the Shares (i.e. the nominal value as increased by the amount of any paid up Share Surplus B) or other securities or instruments subject to the Default Call Option as at the Completion Date, but in no event more than their

fair market value at the time of the exercise of the Default Call Option which shall take into account the business, operating and market position and the financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis and the size of the Sellers participation and, for the avoidance of doubt, any preference rights as set out in Article 25.3.

28.7. If a Seller fails to comply with his obligations under this Article 33 in respect of the registered in his name, the Board of Managers may (and shall, if so requested by any Shareholder (other than the Seller in question)) authorise any Manager to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Seller a transfer of the relevant Shares in favour of the relevant transferee to the extent that the transferee has put the Company in cleared funds in respect of the consideration as determined under Article 28.6 due for the Shares. The Board Members shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Seller shall surrender his share certificates (if any) relating to the Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, each Seller shall be entitled to the consideration as determined under Article 33.6 due for the Shares transferred on its behalf, without interest.

## H. Others

**Art. 29.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### Art. 30. Definitions.

**Acquired Group** means the Company and its subsidiaries from time to time;

**Acquirer** has the meaning given to it in article 17.2;

**Acquisition Agreement** means the Share Purchase and Transfer Agreement between Blitz 07-347 GmbH as Purchaser and MS and HH as Sellers, dfl Luxembourg One, as Earn Out Guarantor as defined therein and dress-for-less GmbH regarding the acquisition of all shares in dress-for-less GmbH and any ancillary documents executed or to be executed pursuant to it with the Parties to the Shareholders Agreement more fully described therein;

**Add-on Investment** has the meaning given to it in article 15.5.2;

**Affiliate or Affiliated** when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of Palamon Group, the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the Palamon Group shall mean any other member of the Palamon Group;

**Articles** means the articles of association of the Company as amended from time to time;

**Board Members** has the meaning given to it in article 8.1;

**Board of Managers** means the Board of Managers of the Company from time to time;

**Chairman** has the meaning given to it in article 9.1;

**Co-Investment Scheme** has the meaning given to it in article 16.1.3;

**Completion Date** means the date of the Shareholders Agreement or such other date as may be agreed by the parties to the Shareholders Agreement for the Completion as set out in Clause 2 of the Shareholders Agreement;

**dfl Luxembourg One** means dfl Luxembourg One S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.133.150.

**Encumbrance** means any mortgage, charge, claim, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention, or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person, or any agreement or arrangement to create any of the same, and "encumber" shall be construed accordingly;

**ERISA** has the meaning given to it in article 14.2;

**ERISA Directors** has the meaning given to it in article 14.1;

**ERISA Funds(s)** means both or either of Palamon II and Palamon II BOA and any Permitted Transferees of the Palamon Funds or dfl Luxembourg One which intends to qualify as an exempted VLOC requires certain control and management rights under ERISA;

**Existing Shareholder** has the meaning given to it in article 15.4;

**Facilities Agreement** means that certain senior facilities agreement regarding facilities between inter alia, Blitz 07-347 GmbH and DZ BANK AG Deutsche Zentralgenossenschaftsbank, Frankfurt am Main, with its business address at Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Germany, as original lender and security agent, as amended or replaced from time to time and all agreements entered into in connection therewith;



**Intercreditor Deed** Means that certain intercreditor agreement between, inter alia, Blitz 07-347 GmbH and DZ BANK AG Deutsche Zentralgenossenschaftsbank, Frankfurt am Main, with its business address at Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Germany as amended or replaced from time to time;

**Investment Vehicle** means any corporate body, partnership, trust, association, or other person through or by which a Manager's Shares or other securities or instruments issued by the Company or another member of the Acquired Group are held or managed on his behalf;

**Investors** means dfl Luxembourg One, the Palamon Funds and any of their Permitted Transferees;

**Listing** means the admission to listing on any internationally recognised securities market of all or part of the shares (or the equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) of the Company (or its legal successor as the case may be) a subsidiary of the Company or a newly-formed company of which the Company or its legal successor is a subsidiary;

**Manager or Member of Board** means a member of the Board of Managers from time to time or his or her duly appointed replacement;

**Managing Officer** means an officer or an employee of any member of the Acquired Group who, upon resolution of the Board of Managers of the Company, is invited to subscribe directly or indirectly for Shares or options for the acquisition of Shares and does so in accordance with the terms of the Shareholders Agreement;

**Ordinary Shares** means those ordinary shares with a nominal value of EUR 1 each, in particular those ordinary shares divided into classes A, B, C, D and E, with one vote each, and dividend and distribution rights equal to any of the Preferred Shares B, except for those specific additional rights of preference attaching to such Preferred Shares B as set out in the Articles;

**Palamon or Palamon Funds** means (a) Palamon European Equity II, LP, a limited partnership organised and existing under the laws of England & Wales, having its registered office located at Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, England ("Palamon II") and (b) Palamon European Equity II "BOA", LP, a limited partnership organised and existing under the laws of England & Wales, having its registered office located at Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, England ("Palamon II BOA").

**Palamon Group** means:

- (a) the Palamon Funds;
- (b) any persons who are Affiliates (within the meaning of paragraph (i) of the definition of Affiliate) of the Palamon Funds (the "Palamon Affiliates");
- (c) any nominee of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates holding assets or shares for the account of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates;
- (d) any limited partner or general partner of the Palamon Funds or their Affiliates;
- (e) any person controlled by the Palamon Funds or the Palamon Affiliates or controlled by any combination of the Palamon Funds and the Palamon Affiliates and any general partner of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates or which is controlled by any general partner of any of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates; and
- (f) any other limited partnership, fund or collective investment or co-investment plan managed or controlled by (i) a general partner of the Palamon Funds or (ii) the Palamon Funds or (iii) by any other person controlled by, or subject to the control of, the general partner of any of the Palamon Funds (or the representative(s) or holder(s) or trustee(s) of any such partnership, fund or plan or any unit holder or other beneficiary of said partnership, fund or plan);

**Permitted Transfers** means a disposal made in accordance with article 16 (the transferees of the shares or subscription rights transferred as a consequence of the Permitted Transfers being the "Permitted Transferees");

**Plan Asset Regulations** means the "plan assets" regulation (29 CFR 25103-101) under ERISA;

**Preferred Shares B** means the Preferred Shares B1, the Preferred Shares B2 and the Preferred Shares B3

**Preferred Shares B1** means those preferred shares with a nominal value of EUR 1 each which shall be issued to MS in consideration for the contribution of all his shares in Bidco with a share surplus repayable in cash by preference ("Share Surplus B1") in the amount of EUR 4,799,983 each of which shall entitle the holder of such Preferred Share B1 to voting, dividend and distribution rights equal to those of any Ordinary Share, provided, however, that the holder of each Preferred Share B1 shall be entitled to an additional preferred dividend of 8 per cent p.a. calculated on the nominal amount of the Preferred Share B1 plus the Share Surplus B1 (to the extent not already repaid), and the holder of each Preferred Share B1 shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 25.3 et seq. and the Shareholders Agreement and the right of redemption as more fully described in Article 7 and the Shareholders Agreement;

**Preferred Shares B2** means those preferred shares with a nominal value of EUR 1 each which shall be issued to HH in consideration for the contribution of all his shares in Bidco with a share surplus repayable in cash by preference ("Share Surplus B2") in the amount of EUR 2,000,015 each of which shall entitle the holder of such Preferred Share B2 to voting, dividend and distribution rights equal to those of any Ordinary Share, provided, however, that the holder of each Preferred Share B2 shall be entitled to an additional preferred dividend of 8 per cent p.a. calculated on the nominal amount of the Preferred Share B2 plus the Share Surplus B2 (to the extent not already repaid), and the holder of each Preferred Share B2 shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 25.3 et seq. and

the Shareholders Agreement and the right of redemption as more fully described in Article 7 and the Shareholders Agreement;

**Preferred Shares B3** means those preferred shares with a nominal value of EUR 1 each which shall be issued to the Palamon Funds in consideration for the contribution of all their shares in Bidco with a share surplus repayable in cash by preference ("Share Surplus B3") in the amount of EUR 5,500,499 each of which shall entitle the holder of such Preferred Share B3 to voting, dividend and distribution rights equal to those of any Ordinary Share, provided, however, that the holder of each Preferred Share B3 shall be entitled to an additional preferred dividend of 8 per cent p.a. calculated on the nominal amount of the Preferred Share B3 plus the Share Surplus B3 (to the extent not already repaid), and the holder of each Preferred Share B3 shall be entitled to those preferred liquidation and distribution rights more fully described in Article 25.3 et seq. and the Shareholders Agreement and the right of redemption as more fully described in Article 7 and the Shareholders Agreement;

**Realisation** means a Sale or a Listing or a Refinancing;

**Sale** means a sale of more than fifty percent (50 %) of the Shares or of the business of the Acquired Group (the latter of which includes for this purpose a sale of shares in any company of the Acquired Group or any assets of the companies of the Acquired Group) in one transaction or a series of related transactions provided that a Sale shall not include a sale by way of Syndication;

**Secretary** has the meaning given to it in article 9.9;

**Sellers** means Mirco R. Schultis and Holger Hengstler

**Selling Investors** has the meaning given to it in article 17.1;

**Selling Party** has the meaning given to it in article 17.2;

**Share(s)** means the Ordinary Shares and Preferred Shares B in the Company as issued and outstanding from time to time;

**Shareholder(s)** means a holder of the Shares from time to time;

**Shareholders Agreement** means any shareholders' agreement which may from time to time be made between the Company and the entities registered in the books of the Company from time to time as holders of one or more Shares of the Company (as from time to time supplemented, varied and amended from time to time);

**Syndication** means the transfer of Shares and / or other securities or instruments issued by the Company and / or subscription rights to any of the foregoing from dfl Luxembourg One or the Palamon Funds to one or more financial investors or their Affiliates (other than an operative company) ("Syndication Partner") up until such Syndication Partners (after the exercise of any subscription right) in aggregate hold such portion of Shares and / or other securities or instruments as is equivalent to the aggregate holding of dfl Luxembourg One and the Palamon Funds.

**Syndication Partner** See Syndication above;

**VCOC** means a "venture capital operating company" within the meaning of the Plan Asset Regulation;

**Voting Undertaking** means the undertaking to be given by each Investor, subject to German law, in respect of exercising voting rights to implement and comply with the Shareholders Agreement, in the form set out in Annex C of the Shareholders Agreement; and

**1915 Law** means the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Other terms in capital letters shall have the meaning given to them in the Shareholders' Agreement.

#### *Demande d'exonération du droit d'apport*

Insofar as the contribution in kind results in the Company each time holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by companies incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, et immatriculée auprès du Registre de Cardiff sous le numéro LP 10434.

PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, et immatriculée auprès du Registre de Cardiff sous le numéro LP 10450.

dfl Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.150.

ici représentées par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de "dfl Luxembourg Two S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.151, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007, dont les statuts ont été publiés le 1<sup>er</sup> décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (numéro 2782, page 133490) (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été amendés le 12 novembre 2007 pour la dernière fois.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 5.499.999,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euro (EUR 24,365,000,-) jusqu'à dix-huit millions huit cent soixante-cinq mille et un euro (EUR 18,865,001,-) par l'annulation de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499.999) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 et l'allocation de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 5.499.999,-) au compte de prime d'émission de la Société (autrement dit, celui relatif à la Prime d'Emission B3 telle que définie dans les statuts amendés et coordonnés)

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales supplémentaires, désignées comme étant les parts sociales préférentielles de catégorie B1 ("Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et les parts sociales préférentielles de catégorie B2 ("Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions quatre-vingt-cinq mille et deux euro (EUR 8.085.002,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions huit cent soixante-cinq mille et un euro (EUR 18.865.001,-) jusqu'à vingt-six millions neuf cent cinquante mille et trois euro (EUR 26.950.003,-) par l'émission de (i) un million six cent dix-sept mille (1.617.000) Parts Sociales de Catégorie A, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (ii) un million six cent dix-sept mille (1.617.000) Parts Sociales de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (iii) un million six cent dix-sept mille (1.617.000) Parts Sociales de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (iv) un million six cent dix-sept mille (1.617.000) Parts Sociales de Catégorie D, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (v) un million six cent dix-sept mille (1.617.000) Parts Sociales de Catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (vi) une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euro (EUR 4.799.983,-) (autrement dit, la Prime d'Emission B1 telle que définie dans les statuts amendés et coordonnés de la Société), (vii) une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions et quinze euro (EUR 2.000.015,-) (autrement dit, la Prime d'Emission B2 telle que définie dans les statuts amendés et coordonnés de la Société) (collectivement désignées comme "Nouvelles Parts Sociales" et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts amendés et coordonnés de la Société)

Les associés décident d'accepter les souscriptions pour un nombre total de huit millions quatre-vingt-cinq mille et deux (8.085.002) Nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) de la manière suivante:

- (i) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (ii) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (iii) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie C ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (iv) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie D ayant chacune



une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (v) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie E ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et (vi) une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions et quinze euro EUR 2.000.015,-) (autrement dit, la Prime d'Emission B2 telle que définie dans les statuts amendés et coordonnés de la Société), pour un montant total de six millions quarante-deux mille cinq cent seize euro (EUR 6.042.516,-), par Holger Hengstler entrepreneur, resident à Herzogstr. 33, 30803 Munich, Allemagne (et né le 10 juillet 1970), et payées par un apport en nature consistant en l'apport de sa détention dans le capital social de la société Blitz 07-347 GmbH représentée par une action ayant une valeur nominale de EUR 5.350 détenue dans le capital social de la société Blitz 07-347 GmbH dont le siège social est sis Bavariaring 29, 80336 Munich, immatriculée au registre de commerce du greffe du tribunal d'arrondissement de Munich sous le numéro HRB 170365, d'une valeur totale de six millions quarante-deux mille cinq cent seize euros (EUR 6.042.516,-), ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2007; et

- (i) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (ii) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (iii) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie C ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (iv) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (v) huit cent huit mille cinq cent (808.500) Parts Sociales de Catégorie E ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et (vi) une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euro (EUR 4.799.983,-) (autrement dit, la Prime d'Emission B1 telle que définie dans les statuts amendés et coordonnés de la Société), pour un montant total de huit millions huit cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 8.842.484,-), par M. Mirco R. Schultis, entrepreneur, resident à Virchowstr. 12, 65191 Wiedbaden, Allemagne (et né le 21 février 1965), et payées par un apport en nature consistant en l'apport de sa détention dans le capital social de la société Blitz 07-347 GmbH représentée par une action ayant une valeur nominale de EUR 5.350 détenue dans le capital social de la société Blitz 07-347 GmbH, d'une valeur totale de huit millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 8.842.484,-), ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2007; et

La valeur de l'apport total s'élève à quatorze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille euro (EUR 14.885.000.-).

Qui, après avoir constaté que ses mandants avaient pleine connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ses mandants les Nouvelles Parts Sociales telles qu'indiquées ci-avant.

Toutes les huit millions quatre-vingt-cinq mille et deux (8.085.002) Nouvelles Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en l'apport de deux (2) actions détenues dans le capital social de la société Blitz 07-347 GmbH ("Apport en Nature")

Tel qu'il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire et annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature à quatorze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille euro (EUR 14.885.000.-), ledit montant correspondant à la valeur de marché des deux actions apportées du capital social de la société Blitz 07-347 GmbH.

En conséquence de ce qui précède, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

	Parts Sociales de Catégorie A	Parts Sociales de Catégorie B	Parts Sociales de Catégorie C	Parts Sociales de Catégorie D	Parts Sociales de Catégorie E
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. ....					1
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. ....					1
Dfl Luxembourg One S.à r.l. ....	3,773,000	3,773,000	3,773,000	3,773,000	3,772,998
Holger Hengstler .....	808,500	808,500	808,500	808,500	808,500
Mirco R. Schultis .....	808,500	808,500	808,500	808,500	808,500
			Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1	Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2	Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. ....					
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P. ....					
Dfl Luxembourg One S.à r.l. ....					1
Holger Hengstler .....				1	
Mirco R. Schultis .....			1		

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à la somme de vingt-six millions neuf cent cinquante mille et trois Euros (EUR 26.950.003,-) représenté par vingt-six millions neuf cent cinquante mille (26,950,000.-) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrite et payée et représenté par cinq catégories de parts sociales, catégories A, B, C, D et E (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) une (1) part sociale préférentielle B1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-six-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros (€ 4.799.983,-), qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 (la "Prime d'Emission B1"), allouée au compte de prime d'émission de la Société (iii) une (1) part sociale préférentielle B2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions et quinze Euros (€ 2.000.015,-) qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 (la "Prime d'Emission B2"), allouée au compte de prime d'émission de la Société et (iv) une (1) part sociale préférentielle B3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (€ 5.499.999,-) qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 (la "Prime d'Emission B3"), allouée au compte de prime d'émission de la Société.

6.2 Les Parts Sociales Préférentielles B1, les Parts Sociales Préférentielles B2, les Parts Sociales Préférentielles B3 (désignées dans leur ensemble comme les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" et la Prime d'Emission B1, la Prime d'Emission B2 et la Prime d'Emission B3 désignées comme les "Prime d'Emission B") et les Parts Sociales Ordinaires (désignées avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, dans leur ensemble comme les "Parts Sociales" et individuellement comme une "Part Sociale") peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux dispositions légales et aux dispositions de ces présents Statuts.

6.3 Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

6.4 Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B restera attaché aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que compte de prime d'émission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

6.5 En conformité avec la loi, les droits attachés aux différentes catégories de parts sociales sont décrits dans les présents Statuts.

6.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6.7 Le capital social peut être modifié, à tout moment, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée des Associés adoptée aux conditions de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification de ces Statuts.

6.8 En cas de réduction du capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de Parts Sociales afférente devront être repayés aux détenteurs des catégories de Parts Sociales concernées dans les mêmes conditions.

6.9 La Prime d'émission attachée aux catégories de Parts Sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire sera automatiquement (ré)-alloué au compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B dont il provient.

6.10 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de refonder les statuts de la Société, qui sera désormais rédigés comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi par les actuels propriétaires de parts sociales créées ci-après et parmi tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la Loi de 1915, ainsi que par les présents Statuts et le Pacte d'Associés.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissements, d'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre façon aussi bien par transfert, par vente, échange ou autrement des titres de toute nature, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de par-

ticipations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à, ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "dfl Luxembourg Two S.à. r.l".

**Art. 5.** Le siège social sera à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même ville par décision des gérants ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.1. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.2. Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à la somme de vingt-six millions neuf cent cinquante mille et trois Euros (EUR 26.950.003,-) représenté par vingt-six millions neuf cent cinquante mille (26,950,000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrite et payée et représenté par cinq catégories de parts sociales, catégories A, B, C, D et E (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) une (1) part sociale préférentielle B1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros (€ 4.799.983,-), qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 (la "Prime d'Emission B1"), allouée au compte de prime d'émission de la Société (iii) une (1) part sociale préférentielle B2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions et quinze Euros (€ 2.000.015,-) qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 (la "Prime d'Emission B2"), allouée au compte de prime d'émission de la Société et (iv) une (1) part sociale préférentielle B3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3") d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), entièrement souscrite et payée avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (€ 5.499.999,-) qui est l'investissement total des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 réparti en divisant la prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 (la "Prime d'Emission B3"), allouée au compte de prime d'émission de la Société.

6.2 Les Parts Sociales Préférentielles B1, les Parts Sociales Préférentielles B2, les Parts Sociales Préférentielles B3 (désignées dans leur ensemble comme les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" et la Prime d'Emission B1, la Prime d'Emission B2 et la Prime d'Emission B3 désignées comme les "Prime d'Emission B") et les Parts Sociales Ordinaires (désignées avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, dans leur ensemble comme les "Parts Sociales" et individuellement comme une "Part Sociale") peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumise aux dispositions légales et aux dispositions de ces présents Statuts.

6.3 Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

6.4 Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B restera attaché aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que compte de prime d'émission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

6.5 En conformité avec la loi, les droits attachés aux différentes catégories de parts sociales sont décrits dans les présents Statuts.

6.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6.7 Le capital social peut être modifié, à tout moment, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée des Associés adoptée aux conditions de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification de ces Statuts.

6.8 En cas de réduction du capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de Parts Sociales afférente devront être repayés aux détenteurs des catégories de Parts Sociales concernées dans les mêmes conditions.

6.9 La Prime d'émission attachée aux catégories de Parts Sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire sera automatiquement (ré)-alloué au compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B dont il provient.

6.10 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

#### **Art. 7. Rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.**

7.1. Sous réserve de fonds disponibles, et dans la mesure où cela n'a pas encore été payé ou remboursé, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, à l'exception des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3, peuvent exiger, le 31 décembre 2011, le remboursement de la Prime d'Emission en liquide ainsi que le montant relatif aux dividendes préférentiels accumulés attaché au Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B. Après le 31 décembre 2011, les dividendes préférentiels accumulés dus à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (à l'exception des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3) seront augmentés à 16 pour cent par an et seront calculés sur la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle de Catégorie B augmenté de la Prime d'Emission B impayée ou non remboursée au 31 décembre 2011 ou plus tard. Sous réserve de fonds disponibles, la Société fera, pour chaque année calendrier, une distribution des dividendes préférentiels attachés aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1/B2 d'un montant de 4% par an calculé sur la Prime d'Emission B impayée à la fin de l'année fiscale et sera payé après approbation des comptes annuels concernés de la Société pour telle année calendrier.

7.2. Afin de permettre le paiement conformément à l'article 7.1, la Société devra utiliser tous moyens légaux possibles ou autres pour rendre disponible, et s'enquerra pour que Dress-for-less Holding GmbH mette à sa disposition, tout l'excédant de liquidités de dress-for-less Holding GmbH et de ses filiales susceptible d'être distribué par dress-for-less Holding GmbH à son associé et ce, conformément aux termes et conditions du Contrat de Crédit et de l'Acte de Subordination.

7.3. Sous réserve de fonds disponibles, la Société est en droit, en vertu d'une décision du Conseil de Gérance, de procéder à tout moment, en tout ou en partie et sans indemnité de dédommagement, au paiement ou au remboursement, au profit des détenteurs de Parts Préférentielles B conformément à l'article 7.1, des dividendes préférentiels à venir et les détenteurs concernés d'Actions préférentielles B devront entreprendre les mesures nécessaires ou adaptées pour que ledit remboursement ait lieu de la manière proposée par le Conseil de Gérance.

### **C. Gérance**

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") nommé en tant que collègue par l'assemblée des Associés conformément aux dispositions fixées ci-dessous. Le Conseil de Gérance doit être composé d'au moins un membre du conseil et est à tout moment déterminé par les Associés par une résolution des Associés ("Membre du Conseil"). Les Associés agiront en leur qualité d'Associés afin de s'assurer que les Membres du Conseil gèrent les affaires de la Société conformément à la Loi de 1915, aux présents Statuts et aux résolutions de l'assemblée générale des associés.

8.2. Les Fonds Palamon et dfl Luxembourg One S.à r.l. et chacun des Cessionnaires Admis auront le droit, soumis aux droits de chacun des Fonds ERISA en vertu de l'article 14, de proposer à tout moment la nomination en tant que Membres du Conseil d'au moins un nombre de candidats équivalent à la majorité des Membres du Conseil plus un sortis desquels l'Assemblée Générale des Associés nommera un nombre de Membres du Conseil équivalent à la majorité des Membres du Conseil. Pour les besoins de l'article 14, tout Directeur ERISA nommé par un Fond ERISA devra compter en tant que Membre du Conseil nommé sur proposition du Fond Palamon concerné ou de ses Cessionnaires Admis.

8.3. Pour autant que les détenteurs de Parts Préférentielles B1 et B2 soient Associés, détenant en moyenne au moins 5 pour cent des Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales B1 et B2 auront le droit à tout moment de proposer conjointement la nomination de deux candidats comme Directeurs, desquels l'assemblée générale des associés de la Société désignera un Directeur.

8.4. Tout Membre du Conseil peut être démis de ses fonctions ad nutum et sans cause avec une majorité de 50 % plus une voix des votes pouvant être enregistrés à l'assemblée générale des associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'(un) Associé(s) de proposer un candidat à une nomination au Conseil de Gérance comprend le droit de proposer la démission ou la suspension du Membre du Conseil nommé conformément à l'article 8.2 ou 8.3 après la nomination par cet Associé ou Associé(s), et (ii) les dispositions de l'article 8.2 ou 8.3 s'appliqueront mutatis mutandis au remplacement d'un Membre du Conseil.

#### **Art 9. Procédures du Conseil.**

9.1. Les assemblées du Conseil de Gérance devront être tenues au siège social de la Société à moins que les Membres du Conseil ne décide unanimement de tenir l'assemblée, dans les limites légalement permises, à un autre endroit. Les

assemblées devront être tenues en anglais sauf si les Membres du Conseil ne décident autrement dans des cas particuliers. Le Président ou deux Membres du Conseil peuvent convoquer des assemblées qui seront présidées par le Président. Le premier Président sera nommé par l'assemblée des Associés parmi les Membres du Conseil nommés en vertu de l'article 8.2. Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un successeur au Président. En l'absence du Président, le Conseil de Gérance doit nommer une autre personne en tant que Président pro tempore par vote de la majorité des personnes présentes ou représentées par procuration à cette assemblée. Les assemblées du Conseil de Gérance seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société le nécessiteront. Les assemblées du Conseil de Gérance se réuniront sur convocation du Président ou de deux Membres du Conseil. Les assemblées du Conseil de Gérance devront être convoquées par écrit (email est à cet égard suffisant), le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour étant indiqués avec au moins une période de notification de sept (7) jours à moins que (i) tous les Membres du Conseil ne renoncent à ces formalités, ou (ii) à moins qu'il n'y ait une urgence dûment justifiée dans les résolutions prises par le Conseil de Gérance dans ce cas la période de notification pourra être réduite à un (1) jour sachant que la période de notification minimum de sept (7) jours devra toujours s'appliquer pour les matières relevant de 2 et 3 de l'Annexe 9.6. La période de notification doit commencer le jour suivant celui de l'envoi de l'invitation. Le jour de l'assemblée de doit pas compter dans la période de notification.

9.2. Les Membres du Conseil absents peuvent être représentés par d'autres Membres du Conseil. Des experts et d'autres personnes peuvent être invités par le Président, ou tout Membre du Conseil autorisé par le Président, à participer à l'assemblée. Les procès verbaux doivent être pris pour chaque assemblée du Conseil de Gérance, précisant le lieu et la date de l'assemblée, les participants, les sujets traités à l'ordre du jour et le contenu essentiel des résolutions du Conseil de Gérance. Les procès verbaux de toutes assemblées du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou par le Secrétaire ou par tout autre Membre du Conseil à qui le Président délègue cette tâche ou le membre qui préside le meeting du fait de l'absence du Président. Une copie de ces procès verbaux devront être envoyés à tous les Membres du Conseil et maintenue par la Société dans un registre spécial. Toute procuration doit être attachée au procès verbaux de l'assemblée concernée. Des copies ou extraits des procès verbaux qui peuvent être présentés lors de procédures judiciaires ou autres, doivent être signés par le Président ou par le Secrétaire.

9.3. Les assemblées du Conseil de Gérance devront en principe être tenues physiquement lors de réunion. Néanmoins, dans les limites fixées par la loi, les résolutions des assemblées du Conseil de Gérance peuvent être prises en dehors des assemblées par écrit, par fax, par courrier électronique ou par téléphone ou vidéo-conférence sans avoir égard aux règles fixées ci-avant relatives aux convocations des assemblées, sachant qu'aucun Membre du Conseil ne pourra participer à une conférence téléphonique depuis le Royaume Uni.

9.4. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions seulement si une majorité des Membres du Conseil sont présents ou représentés à l'assemblée. Si une assemblée n'atteint pas le quorum requis, une nouvelle assemblée des Membres du Conseil avec le même ordre du jour devra être convoquée avec la même période de convocation et les mêmes notifications comme fixé à l'article 9.1. Lors de cette nouvelle assemblée, un quorum sera considéré constitué à partir du moment où deux Membres du Conseil (comprenant au moins un membre nommé en vertu de l'article 8.2) seront présents ou représentés, sachant que, cependant, les Membres du Conseil auront été notifiés de ce fait dans l'invitation.

9.5. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées suite à une simple majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée. En cas d'égalité, le Président aura une voix prépondérante.

9.6. Les mesures fixées à l'annexe 9.6 du Pacte d'Actionnaires ne pourront être prises ou introduites par le Groupe Acquéreur sans le consentement préalable du Conseil de Gérance par le biais d'une résolution du Conseil de Gérance.

9.7. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ses Statuts à l'Assemblée Générale des Associés seront de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Membres du Conseil, de la compétence de deux Membres du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Membre du Conseil Unique, valablement engagée par la seule signature du Membre du Conseil Unique ou, en cas de pluralité de Membres du Conseil, par la signature conjointe de deux Membres du Conseil.

9.8. Le lieu exclusif et effectif de gestion de la Société sera au Luxembourg. Toutes les activités relatives à la gestion seront exercées au et à partir du Luxembourg.

9.9. Un secrétaire peut être nommé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés (le "Secrétaire"). Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Membre du Conseil, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des assemblées du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et gardera les dossiers et les procès verbaux du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et leurs transactions et devra accomplir les devoirs pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) lorsque nécessaire. A l'instar du Conseil de Gérance, le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité pour émettre des certificats et extraits au nom de la Société afin d'être présentés lors de procédures judiciaires ou plus généralement, à des tiers et être utilisés comme documents officiels.

9.10. A moins qu'il ait été convenu autrement par le Conseil de Gérance en ce qui concerne un seul candidat indépendant, ni Palamon, ni les Fonds Palamon, ni aucun de leurs directeurs, agents ou employés ni Mirco Schultis ni Holger Hengstler ni aucun de leur représentant ni prête-nom n'aura droit à une quelconque rémunération ou autre forme de compensation en contrepartie de leur qualité de Membre du Conseil.



#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil, Représentation.**

10.1. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour administrer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ses Statuts à l'Assemblée Générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés comme cela peut l'être fixé ci-dessous.

10.2. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Membre du Conseil Unique, valablement engagée par la seule signature du Membre du Conseil Unique, ou, en cas de pluralité de Membres du Conseil, par la signature conjointe de deux Membres du Conseil.

**Art. 11. Dividende Intérimaire.** Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un bilan des comptes préparé par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, sachant que le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts.

#### **Art. 12. Indemnisation du Conseil.**

12.1. Les Membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

12.2. Soumis aux exceptions et aux limitations listées dans l'Article 12.3. ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Membre du Conseil ou un directeur de la Société sera indemnisée par la Société autant que la loi le permet contre tous passifs et dépenses raisonnablement encourus et payés par elle en raison d'une plainte, d'une poursuite en justice, d'un procès ou d'une procédure dans lequel elle serait devenue partie ou sinon en vertu de sa qualité ou de son ancienne qualité de Membre du Conseil ou de directeur et contre les montants payés ou encourus par elle dans la transaction ci-dessus. Les mots "plainte", "poursuite en justice", "procès" or "procédure" s'appliqueront à toutes les plaintes, actions en justice, procès ou procédure (civil, pénal ou autre y compris les appels) présentes ou menacés et les mots "passif" et "dépenses" comprendront sans limitation les honoraires des avocats, les coûts de jugements, les montants payés lors de la transactions et les autres passifs.

12.3. Aucune indemnité ne sera versée à un Membre du Conseil ou un directeur:

12.3.1. Contre tout passif de la Société ou de ses Associés en raison de fraude, d'une faute délibérée, de la mauvaise foi, de l'insouciance téméraire pour ses obligations et ses devoirs en lien avec la Société;

12.3.2 Toute question pour laquelle il serait finalement statué qu'il avait agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

12.3.3. Dans le cas d'une transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par la cour de la juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

12.4. Le droit à indemnité ici proposé sera séparable, n'affectera aucun autre droit auxquels un Membre du Conseil ou un directeur peut maintenant ou après avoir droit, devra continuer même pour une personne qui a cessé d'être un Membre du Conseil et devra s'étendre au bénéfice des héritiers, exécutants et administrateurs de cette personne. Rien de ce qui est écrit ici ne doit affecter le droit à indemnité auquel le personnel de la société, y compris les Membre du Conseil et les directeurs, auront droit par contrat ou autrement par la loi.

Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation de la défense de toute plainte, actions en justice, procès ou procédure de la façon décrite dans ces Statuts ne seront avancées par la Société avant la disposition finale soumise à la réception de tout engagement par ou au nom d'un administrateur ou d'un directeur, de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas le droit à cette indemnité en vertu de ces Statuts.

**Art. 13. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne devra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plus des Membres du Conseil ou directeurs de la Société a des intérêts ou est gérant, directeur, employé de cette autre société ou entité. Tout Membre du Conseil ou directeur de la Société qui est gérant, directeur, employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société devra contracter ou sinon s'engager dans des affaires ne devra pas seulement en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité être interdit de considérer et voter ou agir sur les questions ayant un lien avec ce contrat ou ces affaires.

#### **Art. 14. Droits ERISA.**

14.1 Dans les limites de la Loi de 1915 et aussi longtemps qu'un Fond ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés de la Société, ce Fond ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société d'une manière et dans la mesure permettant à ce Fond ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fond ERISA individuellement que chaque Fond ERISA ou son prête-nom aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Sociétés et de chacune de ses filiales et les Associés

et les associés des filiales voteront et prendront toute autre action qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas où une personne proposée par chaque Fond ERISA aura la fonction de Membre du Conseil de la Société et de chacune de ses filiales (collectivement les "Directeurs ERISA") devant être nommé par l'assemblée des Associés en vertu de l'article 19.5.

14.2 Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fond ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent d'une manière et dans la mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme une "société opérationnelle". Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fond ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fond ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte):

14.2.1 de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et des ses filiales, aux moments où le Fond ERISA l'aura raisonnablement requis;

14.2.2 de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance;

14.2.3 de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaire, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans les matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fond ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives;

14.2.4 de rencontrer sur une base régulière les Membres du Conseil ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et d'influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

14.2.5 de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque des ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

14.2.6 de recevoir, dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses actions.

14.3. Dans le cas où le Fonds Palamon transfert conformément aux présents Statuts tout ou partie de son investissement dans la Société vers une entité affiliée (ou vers une filiale qu'il détient entièrement directement ou indirectement d'une entité affiliée) avec l'intention d'être qualifié de VCOC suivant le Plan de Régulation des Actifs, une telle entité affiliée bénéficiera des mêmes droits concernant la Société que ceux dont bénéficient les Fonds ERISA et sera traitée, à cette fin, en tant que tierce partie bénéficiaire.

14.4. Au cas où la Société cesse de qualifier comme une "société opérationnelle" (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e)), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les actions raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement du Fond Palamon ou de toute autre Associé qui est un Fond ERISA est qualifié comme "société opérationnelle à capital risqué" (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme "investissement à capital risqué" (tel que défini dans le Plan de

Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de tous Associés de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

#### **Art. 15. Transfert des Parts Sociales.**

15.1. Les Parts Sociales ou autres participations dans la Société ne pourront être émises et les Parts Sociales ou autres instruments ou titres ne pourront être transférés à une personne qui n'est pas déjà associé de la Société à moins que le cessionnaire dans chaque cas, ne devienne partie au Pacte d'Associés en exécutant l'acte d'adhésion et en prenant tout droit de vote et, si cela est requis par le Conseil de Gérance dans le cas d'un Gérant unique ou leur véhicule conjoint, un acte de reconnaissance et en prenant un vote et en tout cas, si cela est requis par le Conseil de Gérance, une opinion juridique soumis au Conseil de Gérance agissant raisonnablement confirmant la validité et le caractère exécutable, satisfaisant quant à la forme et la substance. A cet égard, après exécution par le souscripteur ou le cessionnaire des Parts Sociales ou autres instruments ou titres émis par la Société, de l'acte d'adhésion, les dispositions du Pacte d'Associés s'appliqueront au souscripteur ou cessionnaire comme s'il était partie au Pacte d'Associés.

15.2. A moins que le Conseil de Gérance n'en décide explicitement autrement, aucune Parts Sociales de la Société ne sera transférée à moins que le cessionnaire, au même moment, acquiert un montant d'autres instruments ou de titres détenus par le cédant proportionnellement aux Parts Sociales.

15.3. Les Associés ont seulement le droit de transférer, céder, vendre, disposer, grever ou créer un intérêt ou un droit ou un droit de suite, sur leurs Parts Sociales ou autres instruments ou titres émis par la Société (ou d'entrer dans un contrat ou une transaction pour le faire) si c'est en accord avec les articles 15.2 et 15.3 seulement:

15.3.1. dans le cas des Fonds Palamon ou dfl Luxembourg One ou l'un de leurs Cessionnaires Admis; ou

15.3.2. comme autorisé ou requis en vertu de l'article 20; ou

15.3.3. après Réalisation comme définie dans le Pacte d'Associés

15.3.4. lorsque nécessaire, ou par l'effet de l'acceptation d'une offre faite par un Acheteur en vertu de l'article 18; ou

15.3.5. avec le consentement antérieur du Conseil de Gérance, ou

15.3.6. dans le cas de dfl Luxembourg One ou de l'un de ses Cessionnaires Admis la cession de Parts Sociales Ordinaires à des nouveaux ou déjà existant Membres de l'Equipe de Gérants du Groupe Acquéreur ou leur véhicule conjoint jusqu'à ce que lesdits Membres de l'Equipe de Gérants déjà existants ou nouveaux détiennent au total 7.5 pourcent de toutes les Parts Sociales;

sachant que aucun transfert, cession, Charge ou création d'un intérêt ou d'un droit ou d'un droit de suite, ou au bénéficiaire, d'un concurrent du Groupe Acquéreur ne sera permis sans le consentement antérieur écrit du Conseil de Gérance.

15.4. Autrement que dans le cas d'une première émission de part sociales suite à la création de la Société ou dans le cas de l'article 15.5, suite à une augmentation de capital, ou de l'émission de titres par la Société, tout Associé ("Associé Existant") doit avoir le droit de souscrire selon les mêmes conditions pour la proportion de nouvelles parts sociales ou titres qui est presque égale à la proportion de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par l'Associé Existant par rapport à la valeur nominale de toutes les Parts Sociales sujettes à l'émission. Ces droits doivent, sauf en cas d'urgence tel que justifié par le Conseil de Gérance, être applicable pour une période de 15 jours suivant la décision d'augmenter le capital ou l'émission des nouvelles parts sociales ou titres. Un Associé Existant comme dfl Luxembourg One ou un Fond Palamon ou un Affilié de celui-ci peut nommer toute personne ou plusieurs de ses Cessionnaires Admis pour souscrire pour toutes ou quelques unes de ces nouvelles parts sociales ou titres dans la Société pour lesquelles l'Associés Existants a le droit de souscrire du fait de la phrase précédente. Les droits de souscription qui ne sont pas exercés ou renoncés par un Associé Existant ou un cessionnaire reviendront aux autres Associés Existants proportionnellement à leur détention de Parts Sociales. Si des nouvelles parts sociales ou titres sont émises avec une prime d'émission ou en lien avec d'autres obligations correspondantes (y compris l'obligation de fournir des financement par le biais de dette supplémentaire (debt funding) les mêmes conditions correspondant à la souscription des nouvelles parts sociales ou titres devra s'appliquer à tous les Associés Existants y compris, pour éviter tout doute, l'article 15.1 et l'article 15.2.

15.5. Le Conseil de Gérance peut demander aux Associés de renoncer à leur droit de souscription de l'article 10.4 du Pacte d'Associés et l'article 16.4 et d'accepter un nouvel associé lorsqu'il a été nommé par le Conseil de Gérance comme un souscripteur pour ce nombre de nouvelles parts sociales ou titres selon les conditions que le Conseil de Gérance déterminera dans sa discrétion raisonnable (et les Associés s'engagent à respecter une telle demande et votera en faveur de telles résolutions d'associé s'il est procédé de la sorte pour que cela produise ses effets) si et dans la mesure où le Conseil de Gérance prend une décision:

15.5.1 d'émettre des Parts Sociales Ordinaires ou des options pour acquérir ou souscrire des Parts Sociales Ordinaires en faveur des Membres de l'Equipe des Gérants existants ou nouveaux du Groupe Acquéreur (autre que les associés, directeurs, préposés ou employés de Palamon ou l'une de ces Entités) ou en faveur de dfl Luxembourg One ou l'un de ses Cessionnaires Admis agissant comme Entrepôt conformément à l'article 17, jusqu'à un maximum de 7.5 pour cent de toutes les Parts Sociales (sur une base diluée, mais avant toute dilution faite en vertu de l'article 15.5.2 et 15.5.3); ou

15.5.2. d'investir dans des biens ou des actions d'une autre société ("Investissement Supplémentaire") suite à laquelle toute ou une partie de la contribution est proposée d'être payée par le biais de parts sociales et d'instruments de titres correspondants, sachant que si un nouvel Associé en vertu de l'article 15.5.2 est un Affilié des Fonds Palamon, le Conseil



de Gérance doit obtenir un avis de loyauté d'un établissement bancaire indépendant réputé ou d'un conseiller financier concernant l'évaluation des actions ou des biens qui vont être acquis par la Société et les parts sociales et les instruments de dettes que la Société propose d'émettre; ou

15.5.3. d'émettre des Parts Sociales à un prestataire de financement mezzanine comme convenu dans un warrant mezzanine ou instrument similaire.

15.6. Si et dans la mesure où des Parts Sociales Ordinaires ou des options pour acquérir ou souscrire des Parts Sociales Ordinaires ont été émises conformément à l'article 15.5.1 jusqu'à un total maximum de 7.5 pour cent de toutes les Parts Sociales (sur une base diluée, mais avant toute dilution faite en vertu de l'article 15.5.2 et 15.5.3); toute émission supplémentaire de Parts Sociales ou options pour acquérir ou souscrire des Parts Sociales requiert le consentement de tous les Associés, qui ne peut pas être refusé de manière déraisonnable; soumis à ce consentement, l'article 15.5.1 s'appliquera mutatis mutandis.

15.7. Si une émission ou cession de Parts Sociales ou autres instruments ou titres est permis ou convenu conformément aux termes du Pacte d'Associés, les Associés s'engagent à passer toutes résolutions et à entreprendre et tenir toutes déclarations et actions qui seraient nécessaires ou appropriées à la discrétion du Conseil de Gérance dans le même but, et ce en conformité avec les présents Statuts et les termes et conditions des autres titres ou instruments en question.

15.8. Après toute cession en vertu des articles 15 à 17 et l'article 20, le cédant en question sera libéré de ces responsabilités et obligations assurées par le cessionnaire.

15.9. Les Associés s'engagent à passer toutes résolutions nécessaires ou appropriées à la discrétion du Conseil de gérance en vue de (pré-)approuver toute cession, comme référée aux articles 15-17, article 20 et articles 25 à 29 (comprenant l'octroi de procurations pour les prochaines assemblées d'associés) dans le même but, et ce en conformité avec les présents Statuts et les termes et conditions des autres titres ou instruments en question.

#### **Art. 16. Transferts Autorisés de Palamon.**

16.1. Soumis à l'obligation pour tout cessionnaire de devenir partie au Pacte d'Associés, les Fonds Palamon (et ses Affiliés y compris dfl Luxembourg One) auront le droit de transférer les Parts Sociales ou tous autres titres ou instruments émis en leur faveur en lien avec leur investissement ou tout droit de souscrire à ce qui précède à leur seule discrétion:

16.1.1. à des Affiliés ou, par une distribution en nature ou espèce, aux investisseurs sous-jacents de ces Fonds Palamon, ou à un autre investisseur institutionnel qui est conseillé ou administré par un conseiller ou un administrateur de ces Fonds Palamon, ou de ses investisseurs sous-jacents dans chacun de ces cas sans aucune restriction; et

16.1.2. à une Syndication ou un Associé de Syndication; et

16.1.3. en respect d'un co-investissement ou d'un projet similaire en faveur de directeurs, employés et associés de Palamon Capital Partners, LP et de ses Affiliés ("Projet de Co-Investissement") à toute personne qui détient ou qui va détenir des biens pour un Projet de Co-Investissement ou aux directeurs, employés et associés qui ont droit à ces biens selon le Projet de Co-Investissement ("Transferts Autorisés").

#### **Art. 17. Offre d'Achat et Bring Along.**

17.1. Si les Associés détenant plus de 50% des Parts Sociales dans la Société (les "Investisseurs Vendant") souhaitent vendre toutes leurs Parts Sociales et autres titres ou instruments détenus par eux et trouve un acheteur de bonne foi dans le respect des conditions normales du marché qui n'est pas un Affilié de l'un de ces Associés et accepte les conditions pour la vente à cet acheteur de toutes les Parts Sociales et autres titres ou instruments détenus par eux ou souhaitent faire une Offre de Vente de leurs Parts Sociales sur le Marché Boursier (supposant que la Société ait été convertie dans la forme juridique correspondante comme autorisée par la Loi de 1915) et le Conseil de Gérance décide ensuite, la réception de la notification écrite de ces faits, tous les propriétaires de Parts Sociales seront liés et s'engageront à accepter tout offre d'un tel acheteur ou l'Offre de Vente de ces Parts Sociales et de tous autres titres ou instruments émis par la Société pour ce Marché Boursier dans les mêmes conditions acceptées et au même moment où les Investisseurs Vendant vendent ou offrent à la vente leurs Parts Sociales et tous autres titres ou instruments émis par la Société, sachant que (i) si et dans la mesure où les Investisseurs Vendant, acceptent de vendre des catégories de Parts Sociales ou d'autres titres ou investissements différents de ces catégories de Parts Sociales, certificats et autres instruments détenus par les propriétaires de Parts Sociales, la contre-partie pour toutes ces Parts Sociales, certificats et instruments sera allouée conformément à l'article 26 qui s'appliquera mutatis mutandis et (ii) le passif des autres Associés sous toutes représentations, garanties, engagements ou pactes devra être limité (en l'absence d'erreur intentionnel ou de fraude de leur coté) à la valeur de la contre-partie reçue pour leurs parts sociales et autres titres ou instruments). Les Associés doivent renoncer à leur droit de pre-emption, droits de veto et autres droits similaires en vertu de ses Statuts dans ce but.

17.2. Aucune vente de Parts Sociales de la Société ne sera faite par un Associé (la "Partie Vendante") s'il en résultait que toute personne et ses Affiliés (autre que le Groupe Palamon) ("Acheteur") seul, ou agissant de concert avec un groupe de personnes, détenant plus de 50% des Parts Sociales de la Société ensuite lors de l'émission à moins que l'Acheteur n'ait fait une offre le liant (avec aucune autre condition que celle qui s'applique au transfert proposé de toutes les Parts Sociales correspondantes) aux autres Associés d'acquérir toutes leur Parts Sociales et tous autres titres ou instruments émis par la Société et ensuite détenus par eux à un prix égal au prix par Part Sociale (ou une partie) et pour ces autres titres ou instruments offerts par l'Acheteur à la Partie Vendante voulant diversifiée sachant que si et dans la limite où la(les) Partie(s) Vendante(s) a/ont accepté de vendre des catégories de parts sociales, certificats ou instruments

différents de ces catégories de parts sociales, certificats ou instrument détenus par les autres propriétaires de Parts Sociales, la contre-partie pour toutes ces parts sociales, certificats et instruments sera allouée conformément à l'article 26 qui s'appliquera mutatis mutandis. L'offre aux autres Associés sera ouverte pour acceptation au moins (quinze) 15 jours après réception de cette offre.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

##### **Art. 18. Décisions des Associés.**

18.1. Toutes les décisions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale des Associés qui se tient au siège social de la Société et cela au moins une fois par an. Cependant, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire dans la mesure où le nombre des Associés ne dépasse pas vingt-cinq, dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent être valablement prises par écrit. Toute assemblée régulièrement constituée ou toutes résolutions écrites valables (selon le cas) représenteront l'ensemble des Associés de la Société.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales ou résolutions écrites. Chaque Associé a un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée d'Associés par une procuration spéciale.

18.3 Sauf si prévu autrement dans les présents Statuts ou loi impérative (en ce et y compris mais non limitée à la Loi de 1915), toute résolution d'une Assemblée Générale des Associés nécessite une majorité simple des votes pris en compte. Nonobstant toute majorité spéciale requise dans une loi impérative (en ce et y compris mais non limité à la Loi de 1915), les Associés peuvent exercer leurs droits de vote d'une manière compatible avec leurs engagements découlant du Pacte d'Associés et, en particulier, pour voter en faveur de:

18.3.1 l'approbation de tout tiers comme associé de la Société, si ce tiers devient cessionnaire à condition que les dispositions fixées aux articles 15 à 18 compris ont été dûment observées.

18.3.2. l'approbation ou l'introduction de toute mesure menant à une Réalisation en vertu de l'article 19.1;

18.3.3. Si demandée, la désignation en tant que membre du Conseil de Gérance de personnes dûment nommées en vertu de l'article 8; et

18.3.4. Si demandée, l'exclusion d'un membre du Conseil de Gérance si cette exclusion a été demandée par l'Associé qui a au départ nommé ce membre

18.4. Des résolutions peuvent être prises n'importe quand par facsimile, par courriel ou par téléphone ou vidéo-conférences.

18.5. Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société autrement que par un consentement unanime. Toutes autres modifications des Statuts requièrent l'accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

18.6. Conformément à l'Article 100 de la Loi, en cas de perte de la moitié du capital social de la Société, les Membres du Conseil de Gérance doivent convoquer une assemblée générale, de manière à avoir lieu dans les deux mois depuis le moment auquel la perte était ou aurait dû être identifiée par eux et ces assemblées doivent décider conformément aux conditions prévues à l'Article 67-1 de la Loi de 1915 sur la possible dissolution de la Société. Les mêmes règles s'appliquent quand la perte équivaut au moins à trois quarts du capital social étant entendu que, dans ce cas, la dissolution aura lieu si approuvée par un quart des votes réunis à l'assemblée. Dans la mesure où toutes pertes dérivent de la différence entre les revenus ou rendement généré par ou dérivant des prêts ou autres instruments émis aux Associés et une assemblée générale des Associés est convoquée ou une résolution équivalente est requise pour décider de la poursuite de la Société, les Associés sont d'accord pour utiliser leurs droits de vote en faveur de la poursuite de la Société et de ne pas voter pour la dissolution de la Société. Pour éviter tout doute, cet article 18.6 ne doit pas être entendu comme une obligation de faire des futurs apports à la Société.

**Art. 19.** Dans le cas d'un Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs accordés à l'Assemblée Générale des Associés selon les prescriptions de la section XII de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### **Art. 20. Participation Equity du Management.**

20.1 Les Membres du Conseil existant et futures à être désignés par le Conseil de Gérance (autre que les associés, directeurs, agents ou employés de Palamon ou de l'un de ses Affiliés) se verront offrir l'opportunité d'acquérir une participation dans la Société jusqu'à un total maximum (sur une base diluée, mais avant toute dilution faite en vertu de l'article 15.5.2 et 15.5.3) de 7.5 pour cent du capital social de la Société donnant droit de vote, ou un intérêt additionnel conformément à l'article 15.6.

20.2. La participation sera offerte

20.2.1. soit par voie de souscription de Parts Sociales Ordinaires par le biais d'un véhicule de participation du management (qui sera une German GmbH & Co KG ainsi contrôlée par les Associés existants ou un véhicule équivalent) au nom des Membres du Conseil soumis aux conditions standards du marché telles que proposées par le Conseil de Gérance; ou

20.2.2. soit par voie d'options accordées par dfl Luxembourg One ou la Société ou l'un de ses Cessionnaires Admis agissant comme un Entrepôt pour acquérir les Parts Sociales Ordinaires à condition que ledit Entrepôt ait le droit de souscrire audit nombre de Parts Sociales Ordinaires tel que souligné dans l'option accordée aux Membres du Conseil et

au prix de souscription convenu, fixé dans le contrat d'option et qu'il soit remboursé par la Société pour tous coûts et dépenses raisonnables qui en découlent.

20.3. Toutes les recettes reçues par l'Entrepôt, après récupération du prix de souscription et des coûts et dépenses et après satisfaction de toutes les obligations découlant des contrats d'option, seront partagées entre les Associés (restants) proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont clôturés et le(s) Membre(s) du Conseil prépare(nt) un inventaire comprenant une indication de la valeur du passif et de l'actif de la Société. Chaque Associé peut inspecter l'inventaire sus-mentionné et le bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 23. Distribution.**

23.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

23.2 A partir des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci attendra dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société

23.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Membres du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance, peut proposer que de tels fonds ou actifs disponibles pour paiement soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et relative à la détermination du montant d'une telle distribution sera prise à une simple majorité des votes des Associés.

23.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Membres du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'année sociale sur les bases des déclarations de comptes préparées par le Conseil de Gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés, seront remboursées par les ou l'associé(s). Une telle décision fera l'objet de l'approbation du Conseil de Gérance.

### **F. Liquidation**

**Art. 24. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **Art. 25. Dissolution - Liquidation - Réalisation.**

25.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

25.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

25.3 En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le boni de liquidation sera attribué, dans la limite permise par la loi, aux instruments émis par la Société dans l'ordre de priorité qui suit:

25.3.1. Premièrement, tous les instruments de dette émis par l'entité en liquidation seront entièrement remboursés dans l'ordre de priorité spécifié dans de tels instruments (sinon, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'un instrument particulier, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus mais non payés,

25.3.2. Deuxièmement, dans la mesure où cela n'a pas déjà été payé, aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, un montant équivalent à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et le montant de la Prime d'Emission B plus tout dividende préférentiel impayé y attaché,

25.3.3. Troisièmement, à dfl Luxembourg One, le montant de tout remboursement impayé relatif aux paiements effectués par dfl Luxembourg One afin de satisfaire à chacune de ses obligations de paiement en vertu de la clause 3.5 et annexe 3.5 du Contrat d'Acquisition (Garant Earn Out) avec l'intérêt encouru,

25.3.4. Quatrièmement, toutes parts sociales accompagnées d'un droit de préférence autres que celles auxquelles il est fait référence à l'article 25.3.3 ci-dessus, et émise par l'entité en liquidation, seront entièrement remboursées dans l'ordre de préférence suivant les statuts de l'entité concernée et pari passu entre les détenteurs d'une catégorie de parts sociales particulière, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus ou dividendes accumulés mais non payés,

25.3.5 Cinquièmement, tous les autres titres equity (autres que les parts sociales ordinaires) émis et toute prime d'émission ou paiement aux réserves de capital faite par un Associé en lien avec ses Parts Sociales doit être rendu à cet Associé (ou son successeur en titre pour ces parts sociales) le cas échéant,

25.3.6 finalement ce qui restera du boni de liquidation sera distribué entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata de leur participation dans la Société, sachant qu'un Entrepôt qui a accordé les options aux Membres du Conseil

en vertu de l'article 20.2.2 mais qui n'a pas encore exercé son droit de souscription y relatif sera considéré pour les besoins de cet article 25.3.6, comme s'il avait exercé ledit droit de souscription; les règles de l'article 20.3 ne s'en trouvent pas altérées,

dans la mesure où le boni de liquidation ne suffit pas à couvrir tous les paiements dus suivant les articles 25.3.1 à 25.3.5, le boni sera distribué aux détenteurs des droits dans l'ordre indiqué, autrement dit, tout droit tel qu'il est rapporté à chaque niveau de priorité en vertu des articles 25.3.1 à 25.3.5 sera payé seulement si et dans la mesure où les autres droits dans chacun des niveaux de priorité précédents ont été entièrement satisfaits, si et dans la mesure où le boni de liquidation ne suffit pas au paiement intégral au sein d'un niveau de priorité donné, le montant du boni de liquidation applicable à ce niveau de priorité sera appliqué aux personnes concernées pro rata à leurs droits qui seront classés par ordre de priorité.

**Art. 26.** Les droits de la liquidation précédente s'appliqueront aussi mutatis mutandis dans les limites légalement autorisées dans le cas d'une vente de la totalité ou de substantiellement tous les biens de la Société (ou la Société et ses filiales prise en tant qu'ensemble), une fusion, consolidation ou offre publique d'achat de la Société, ou une (partielle) Offre de Vente sur le Marché Boursier de la Société ou un véhicule créé dans ce but ou une Réalisation (partielle) par le biais de la vente des Parts Sociales.

**Art. 27.** Aucun dividende ne sera payé aux Associés sans l'accord (a) du Conseil de Gérance et (b) dans la mesure de ce qui est exigé par la loi, de l'assemblée générale des Associés de la Société par une décision à la majorité simple des votes exprimés. La séquence de paiement sous la cascade de paiement fixée à l'article 24 s'applique mutatis mutandis au paiement desdits dividendes.

### G. Option d'achat par défaut

**Art. 28.** la Société doit avoir le droit de rembourser, acquérir ou de nommer un acquéreur pour toutes les Parts Sociales et autres titres détenus par un Vendeur en vertu des dispositions de cet article H et chaque Vendeur donne le droit à la Société d'acquérir ou de nommer un acquéreur pour et s'engage à transmettre la propriété et à transférer la totalité du Risque d'Equity du Gérant dans ces circonstances ("l'Option d'Achat par Défaut"):

28.1. insolvabilité, concordat, faillite (y compris toutes les procédures statutaires lui demandant de faire une déclaration sur ses biens) ou des procédures similaires dans toute juridiction formellement ouverte contre le Vendeur;

28.2. insolvabilité, concordat, faillite (y compris toutes les procédures statutaires lui demandant de faire une déclaration sur ses biens) ou des procédures similaires dans toute juridiction formellement ouvertes (ou déclinées pour manque de biens) contre tout véhicule au travers duquel le Vendeur détient tout ou partie de ses Parts Sociales et autres titres ou investissements

28.3. la création de tout Charge sur (à moins que la même chose ne soit finie ou libérée dans les deux mois de sa création) ou toute exécution ou procédure équivalente étant initiée et n'étant pas suspendue ou conservée pendant une période de deux mois contre le Risque d'Equity du Gérant ou tout Véhicule d'Investissement;

28.4. le Gérant cessant soit de contrôler soit d'être le propriétaire économique d'au moins 75% de tout Véhicule au travers duquel le Vendeur détient tout ou partie de ses Parts Sociales et autres titres ou investissements;

28.5. Lors du divorce d'un Gérant, si la loi allemande sur le mariage soumis au régime de la communauté des surplus ou de la séparation de biens ne s'applique pas au Gérant et que, en plus, le divorce a un impact sur le contrôle, la propriété économique et la possibilité de transfert du Risque d'Equity du Gérant; et

28.6. La contrepartie ou compensation à être payée au Vendeur suite à l'exercice d'une Option d'Achat par Défaut sera la valeur des Parts Sociales (autrement dit, la valeur nominale telle qu'augmentée par le montant de toutes les Primes d'Emission intégralement payées)-ou des autres titres ou instrument, objet de l'Option d'Achat par Défaut à la Date de Réalisation, mais dans aucun cas plus que leur valeur de marché au moment de l'exercice de l'Option d'Achat par Défaut sur base des pratiques de marché au moment où l'évaluation est effectuée et qui doit prendre en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Acquéreur sur la base d'une activité florissante et la taille de la participation des Vendeurs et, afin d'éviter tout doute, tous droits de préférence tels que fixés à l'article 25.3.

28.7. Si un Vendeur échoue dans l'accomplissement de ses obligations en vertu de l'article 33 en ce qui concerne les Parts Sociales enregistrées en son nom, le Conseil de Gérance peut (et doit, si cela est demandé par les Associés (autre que le Vendeur en question) autoriser tout Membre du Conseil à exécuter, compléter et livrer comme mandataire pour et au nom de ce Vendeur un transfert des Parts Sociales pertinentes en faveur du cessionnaire pertinent dans la limite selon laquelle le cessionnaire ait mis la Société en disposition de ses fonds en lien avec l'apport déterminé en vertu de l'article 28.6 dû pour les Parts Sociales. Les Membres du Conseil doivent autoriser l'enregistrement du(des) transfert(s), après celui-ci la validité de ce(s) transfert(s) ne doit être remis en cause par personne. Chaque Vendeur se trouvant en défaut doit rendre les certificats de ses Parts Sociales (le cas échéant) liés aux Parts Sociales (ou fournir une indemnité en fonction dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Au moment, mais pas avant cette remise ou provision, chaque Vendeur doit avoir le droit à une contre-partie comme déterminée en vertu de l'article 33.6 due pour les Parts Sociales transférées en son nom, sans intérêt.

## H. Autres

**Art. 29.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues par ces Statuts doivent être déterminées conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

### Art. 30. Définitions.

**Acheteur** A la signification donnée à l'article 17.2

**Acte de Subordination** Signifie un contrat de subordination entre notamment, Blitz 07-347 GmbH et DZ BANK AG Deutsche Zentralgenossenschaftsbank, Frankfurt am Main, dont le siège social est sis Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Allemagne, tel qu'amendé ou remplacé à tout moment;

**Affilié** Lorsque utilisé (i) avec une référence à une personne spécifique (excluant, cependant toute personne physique), signifiera toute personne qui directement ou indirectement par le biais de un ou plusieurs intermédiaires détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou la propriété avec cette personne spécifique. Dans ce but et pour cette définition du Groupe Palamon, le terme "contrôle" (y compris les termes "contrôlant", "contrôlé par" et "sous le contrôle commun avec") signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de direction et de police d'une personne soit à travers la propriété d'une majorité des titres de vote, soit par contrat ou soit autrement et, pour éviter tout doute, une personne qui est l'associé général d'un limited partnership qui contrôle cette association à risque limitée et en plus lorsque utilisé (ii) avec référence à un membre du Groupe Palamon signifiera tout autre membre du Groupe Palamon;

**Associé(s)** Signifie le(s) détenteur(s) des Parts Sociales à tout moment;

**Associé de Syndication** Voir. Syndication en dessous;

**Associé Existant** a la signification donnée à l'article 15.4;

**Charge** signifie toute hypothèque, charge, demande, gage, servitude, restriction, cession, sûretés, réserve de propriété ou tout autre arrangement dont l'effet est la création de sûreté ou tout autre intérêt, equity ou autre droit de toute personne ou tout accord ou arrangement pour créer les mêmes, et "grever" sera interpréter conformément;

**Contrat d'Acquisition** Signifie le contrat d'achat et cession de parts sociales entre Blitz 07-347 GmbH agissant en qualité d'acheteur et MS et HH agissant en qualité de vendeurs, dfl Luxembourg One, agissant en qualité de garant Earn Out et dress-for-less GmbH relatif à l'acquisition de toutes les parts sociales de dress-for-less GmbH et tous documents annexes signés ou devant être signés entre parties désignées dans le Pacte d'Associés;

**Contrat de crédit** Signifie un contrat de crédits senior entre notamment, Blitz 07-347 GmbH et DZ BANK AG Deutsche Zentralgenossenschaftsbank, Frankfurt am Main, dont le siège social est sis Platz der Republik, 60265 Frankfurt am Main, Allemagne, en qualité de original lender et security agent, tel qu'amendé ou remplacé à tout moment ainsi que tous contrats y relatifs;

**Date de Réalisation** Signifie la date du Pacte d'Associés ou toute autre date convenue entre parties au Pacte d'Associés relative à la réalisation définie à l'article 2 du Pacte d'Associés;

**Dfl Luxembourg One** signifie dfl Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B133.150., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

**Directeurs ERISA** a la signification donnée à l'article 14.1;

**ERISA** a la signification donnée à l'article 14.2;

**Fond(s) ERISA** signifie tous les deux ou chacun de Palamon II et Palamon II BOA et tout Cessionnaires Admis des Fonds Palamon ou dfl Luxembourg One qui a pour but d'être qualifié de VLOC exempté requière certains droits de contrôle et de management en vertu des règles ERISA;

**Conseil de Gérance** signifie le Conseil de Gérance de la Société à tout moment;

**Groupe Acquéreur** Signifie la Société et ses filiales à tout moment;

**Groupe Palamon** Signifie:

(a) les Fonds Palamon;

(b) toute personne qui est un Affilié (dans le cadre de la signification du paragraphe (i) de la définition de Affilié) des Fonds Palamon (les "Affiliés Palamon") y compris les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A;

(c) tout prête-nom des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon détenant des biens ou des parts sociales pour le compte des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon;

(d) tout associé en risque limité ou associé général des Fonds Palamon ou leurs Affiliés;

(e) toute personne contrôlée par les Fonds Palamon ou les Affiliés Palamon ou contrôlée par toute combinaison des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon et tout associé général des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon ou qui est contrôlé par tout associé général de tous Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon; et

(f) toute autre plan de limited partnership, fond ou investissement collectif ou co-investissement administré ou contrôlé par (i) un associé général des Fonds Palamon ou (ii) les Fonds Palamon ou (iii) par toute autre personne contrôlée par, ou soumise au contrôle de, l'associé général de tout Fond Palamon (ou les représentant(s) ou détenteur(s) ou trustee(s))



de ces association, fond ou plan ou toute personne détentrice ou autre bénéficiaire de ces sus-mentionnée association, fond ou plan);

**Investissement Supplémentaire A** la signification donnée à l'article 15.5.2;

**Investisseurs** Signifie dfl Luxembourg One, les Fonds Palamon et chacun de leurs Cessionnaires Admis;

**Investisseurs Vendants A** la signification donnée à l'article 17.1;

**Loi de 1915** signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée à tout moment;

**Luxco Two Share(s)** signifie les parts sociales ordinaires, préférentielles dans Luxco Two comme émises et existantes à tout moment;

**Luxco Two Shareholder(s)** signifie un détenteur de Parts Sociales de Luxco Two à tout moment;

**Membre de l'Equipe de Gérants** Signifie directeur ou employé de tout membre du Groupe Acquéreur qui, suite à une résolution du Conseil de Gérance de la Société, est invité à souscrire aux Parts Sociales de la Société et le fait selon les dispositions de ces Statuts;

**Membre du Conseil** a la signification donnée à l'article 8.1;

**Offre de Vente sur le Marché boursier** signifie l'admission sur un marché boursier internationalement reconnu des parts sociales (ou des titres équivalents suite à une reconstruction ou à une amalgamation) de la Société (ou ses successeurs légaux le cas échéant) sachant que avant toute Offre de Vente sur le Marché Boursier, la Société devra être convertie en une forme appropriée en vertu de la loi de 1915, ou une filiale totalement possédée par la Société ou une société nouvellement formée ou son successeur légal est une filiale;

**Pacte d'Associés** signifie tout pacte d'associés qui peut être de temps à autre fait entre la Société et des sociétés immatriculées dans les livres de la Société à tout moment en tant détenteurs de une ou plusieurs Parts Sociales de la Société (comme de temps en temps, ajouté, varié et modifié à tout moment);

**Palamon or Fonds Palamon** signifie (a) Palamon European Equity II, LP, un limited partnership organisé et existant selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social au Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, Angleterre ("Palamon II") et (b) Palamon European Equity II "BOA", LP, un limited partnership organisé et existant selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social au Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, Angleterre ("Palamon II BOA")

**Parts Sociales** Signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la Société souscrites et payées à tout moment;

**Parts Sociales Ordinaires** Signifie ces parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, plus précisément ces parts sociales ordinaires divisées en catégorie A, B, C, D et E disposant d'un droit de vote (une voix chacune), des droits aux dividendes et à distribution égale à ceux de toutes Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sauf cependant, le fait que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B aura des droits préférentiels supplémentaires fixés dans le Pacte d'Associés et dans les Présents Statuts;

**Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B** Signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3;

**Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1** signifie ces parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune qui seront émises au profit de MS avec une prime d'émission remboursable en liquide par préférence ("Prime d'Emission B1") pour un montant de EUR 4.799.983 en contrepartie de l'apport de toutes ses actions détenues dans Blitz 07-347 GmbH, chacune qui donneront droit aux détenteurs de ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 à des droits de vote, des droits aux dividendes et à distribution égale à ceux de toutes parts sociales ordinaires, sauf cependant, le fait que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B1 aura le droit à un dividende préférentiel supplémentaire de 8 pour cent. p.a. calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 plus la Prime d'Emission B1 (dans la mesure où cela n'ait pas déjà été payé), et les détenteurs de chaque Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 auront le droit à cette liquidation préférentielle et tous les droits de distribution plus décrit à l'article 25.3 ainsi que dans le Pacte d'Associés et le droit de rachat plus décrit à l'article 7 ainsi que dans le Pacte d'Associés;

**Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2** signifie ces parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune qui seront émises au profit de HH avec une prime d'émission remboursable en liquide par préférence ("Prime d'Emission B2") pour un montant de EUR 4.799.983 en contrepartie de l'apport de toutes ses actions détenues dans Blitz 07-347 GmbH, chacune qui donneront droit aux détenteurs de ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 à des droits de vote, des droits aux dividendes et à distribution égale à ceux de toutes parts sociales ordinaires, sauf cependant, le fait que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B2 aura le droit à un dividende préférentiel supplémentaire de 8 pour cent. p.a. calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 plus la Prime d'Emission B2 (dans la mesure où cela n'ait pas déjà été payé), et les détenteurs de chaque Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 auront le droit à cette liquidation préférentielle et tous les droits de distribution plus décrit à l'article 25.3 ainsi que dans le Pacte d'Associés et le droit de rachat plus décrit à l'article 7 ainsi que dans le Pacte d'Associés;

**Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3** signifie ces parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune qui seront émises au profit des Fonds Palamon avec une prime d'émission remboursable en liquide par préfé-

rence ("Prime d'Emission B3") pour un montant de EUR 5.500.499 en contrepartie de l'apport de toutes ses actions détenues dans Blitz 07-347 GmbH, chacune qui donneront droit aux détenteurs de ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 à des droits de vote, des droits aux dividendes et à distribution égale à ceux de toutes parts sociales ordinaires, sauf cependant, le fait que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B3 aura le droit à un dividende préférentiel supplémentaire de 8 pour cent. p.a. calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 plus la Prime d'Emission B3 (dans la mesure où cela n'ait pas déjà été payé), et les détenteurs de chaque Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 auront le droit à cette liquidation préférentielle et tous les droits de distribution plus décrit à l'article 25.3 ainsi que dans le Pacte d'Associés et le droit de rachat plus décrit à l'article 7 ainsi que dans le Pacte d'Associés;

**Partie Vendante A** la signification donnée à l'article 17.2;

**Plan de Régulation des Actifs** Signifie la régulation du "plan des actifs" (29 CFR 25103-101) en vertu des règles ERISA;

**Président** a la signification donnée à l'article 9.1;

**Projet de Co-Investissement** a la signification donnée à l'article 16.1.3

**Réalisation** Signifie une Vente ou une Offre de Vente sur le Marché boursier ou un refinancement;

**Secrétaire A** la signification donnée à l'article 9.9;

**Statut** signifie les statuts de la Société comme modifié à tout moment;

**Syndication** signifie la vente jusqu'à 50% de l'agrégat des parts sociales dans la Société et les autres titres ou instruments détenu par les Fonds Palamon pour un ou plusieurs autres investisseurs dans une période de 12 mois à partir de la date du Pacte d'Associés;

**Transferts Autorisés** Signifie un transfert exécuté conformément à l'article 16 (les cessionnaires des parts sociales ou droits de souscription transférés étant des Cessionnaires Admis)

**Véhicule d'Investissement** signifie toute personne morale, société, association, trust, ou autre personne par le biais ou avec laquelle les Parts Sociales des Gérants ou les autres titres ou instruments émis par la Société ou un autre membre du Groupe Acquéreur sont détenus ou administrés en son nom;

**Vendeurs** Mirco R. Schultis et Holger Hengstler

**Vente** signifie une vente de plus de cinquante pour cent (50%) des parts Sociales de la Société ou des affaires du Groupe Acquéreur dans une transaction ou des séries de transactions liées sachant qu'une Vente n'inclura pas une vente par le biais de la Syndication;

**VCOC** Signifie "venture capital operating company" au sens du Plan de Regulation des Actifs;

Les autres termes avec une majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le Pacte d'Associés.

#### *Frais et Dépenses*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, contenant trois blancs bâtonnés, passé à Luxembourg, Les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2008, Relation: EAC/2008/139. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058509/239/1787.

(080064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Stab Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 101.514.

Les bilans au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAB DEVELOPMENT S.à r.l.*  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008059102/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10140. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Finantel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 49.316.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008059118/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09231. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 9.937.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008059135/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09201. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Stab Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 101.514.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on April 21st, 2008*

- Mr Jean-Paul REILAND, private employee, born on January 19th, 1961, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is appointed Chairman of the Board of Managers. His will act as Chairman of the Board for the whole period of his mandate as Class A Manager.

Certified true

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 21 avril 2008*

- Monsieur Jean-Paul REILAND, employé privé, né le 19 janvier 1961, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil de Gérance. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat de Gérant de Catégorie A.



Certifié conforme  
STAB DEVELOPMENT S. à r. l.  
Signature / Signature  
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2008059232/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

### **Aketon Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 138.176.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "AKETON INVESTISSEMENTS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et un (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social, Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales, Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2009.

### *Souscription et libération*

Toutes les trente et une (31) actions ont été souscrites par la société "AKETON INVESTISSEMENTS S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été seulement libérées à concurrence de 50% par un versement en numéraire, de sorte que la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15'500.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

4. Le mandat de l'administrateur unique et celui du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2008, Relation: EAC/2008/5521. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058964/239/218.

(080065694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Stahl- und Metallunternehmensholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.619.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059141/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00854. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 30th, 2007*

1. The mandates of Mr Graham HISLOP, Finance Director, 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom as class A Director, Mrs Claire BENOIST, Finance Director, 41, avenue George V, F-75008 Paris, France as class A Director, Mr Marc LIMPENS, private employee, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as class B Director and Mrs Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as class B Director be re-conducted for a new statutory term of three years, until the Annual General Meeting of 2010.

2. The mandate of the Statutory Auditor, the company Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be re-conducted for a new statutory term of three years until the Annual General Meeting 2010.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 30 mai 2007*

- Les mandats de M. Graham HISLOP, Directeur financier, 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom comme administrateur de classe A, de Mme Claire BENOIST, Directeur financier, 41, avenue George V, F-75008 Paris, France comme administrateur de classe A, de M. Marc LIMPENS, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme administrateur de classe B Director et Mme Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme administrateur de classe B ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes, de la société Fin-Contrôle S.A., Société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, April 30th 2007.

For true copy / Certifié conforme

AUCTION EQUITYCO S.A.

Services Généraux de Gestion

Signatures

Référence de publication: 2008059342/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.



**Fosbel Global Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 109.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

- de nommer avec effet au 18 avril 2008, Monsieur Thomas NATHANSON, né le 26 février 1952 à Jersey City (New Jersey - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Two Bethesda Metro Center, 14th Floor, MD 20814 (Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur A, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gregg NEWMARK, né le 13 août 1958 à Indianapolis (Indiana - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 111, South Wacker Drive, Suite 4000, 60606, Chicago (Illinois - Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur A,

- Monsieur Thomas NATHANSON, né le 26 février 1952 à Jersey City (New Jersey - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Two Bethesda Metro Center, 14th Floor, MD 20814 (Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur A,

- Madame Sarah Louise BURTON, née le 1<sup>er</sup> septembre 1965 à Fort Wayne (Indiana - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 20600 Sheldon Road, Brook Park, OH 44142, en tant qu'administrateur A,

- Monsieur Derek SCOTT, né le 29 mai 1946 à Chopwell (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 20600, Sheldon Road, 44142, Brook Park (Etats-Unis d'Amérique), en tant qu'administrateur B,

- Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (Moselle - France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant qu'administrateur C.

*Fosbel Global Services*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008059221/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Convivium Place S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 31, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.199.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur CHAMPOUGNY Thierry, gérant de bar, né le 1<sup>er</sup> mars 1974 à Grasse (FR), demeurant à 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg; et

2.- Madame LOCONTE Lucrezia, employée privée, née le 8 mars 1972 à Luxembourg, demeurant à 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg,

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CONVIVIUM PLACE S. à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation de débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées, plats du jour, sandwiches à emporter et tout service s'y rattachant.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 180) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour du mois de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur CHAMPOUGNY Thierry, précité . . . . .	95
2.- Madame LOCONTE Lucrezia, précitée . . . . .	5
Total: 100 (cent) parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille EURO (18.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur CHAMPOUGNY Thierry, précité, gérant de bar, né le 1<sup>er</sup> mars 1974 à Grasse (FR), demeurant au 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

31, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Champougny, Loconte, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 avril 2008, LAC/2008/16791. — Reçu quatre-vingt-dix euros à 0,5%: 90 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058951/202/112.

(080066134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Compagnie Financière Maxwell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 100.673.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET

Avocats

128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008059823/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00105. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080066639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.